



Rapport annuel du SIRMOTOM

Année 2020



Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23 - Télécopie : 01 64 32 08 12 - E-mail : sirmotom@wanadoo.fr



Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

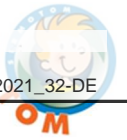
Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2020. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : www.sirmotom.fr.



Le mot du président

Le SIRMOTOM assure sur son territoire la collecte des déchets en porte-à-porte, des déchets en apport volontaire, des encombrants et également la gestion de ses deux déchetteries (Voulx et Montereau-fault-Yonne). Toutefois, les activités du syndicat sont plus vastes et comprennent également des objectifs de réduction des quantités de déchets collectés. Pour les atteindre, le SIRMOTOM accompagne l'ensemble des habitants des 39 communes adhérentes au syndicat à travers la mise en place d'actions de prévention et d'évènements de sensibilisation.

L'année 2020 fut une année très particulière. La pandémie qui a frappé le monde entier a bien évidemment eu des répercussions sur notre territoire. Les mesures sanitaires mises en place par notre gouvernement ont bouleversé le mode de vie des habitants (confinement, télétravail, fermeture de certains commerces, ...). Elles ont également impacté l'activité du syndicat (hausse des quantités de déchets à collecter, adaptation de modalités d'accueil des usagers, annulations d'évènements, ...). Toutefois, la continuité de service a été mise en œuvre et a révélé l'importance du service public assuré par le syndicat et ses différents prestataires.

L'année 2021 sera également encore marquée par la lutte contre la pandémie. Mais les activités du syndicat se sont adaptées et les projets se poursuivent : démarrage des travaux du plan de modernisation du parc de points d'apport volontaire, préparation du projet de modernisation de la déchetterie de Montereau, lancement d'une aide au financement, à destination des communes, de pièges photographiques ou de dispositifs de vidéoprotection pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets. En parallèle, des projets sur le tri des bouteilles plastiques, la collecte des biodéchets, le système de collecte des encombrants se préparent. Ces évolutions sont indispensables pour permettre au territoire de répondre à la fois aux enjeux du développement durable et aux évolutions réglementaires à venir.

Votre geste de tri et votre engagement croissant dans les alternatives permettant, la réduction des déchets, contribuent à la préservation de nos ressources naturelles. L'équipe du SIRMOTOM continue à vous accompagner sur cette voie afin de préserver notre environnement pour les générations futures.



Yves JEGO
Président du SIRMOTOM



Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AIP REFON	Entreprise d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV	Apport volontaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CC	Communautés de communes
CCES	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CGCT	Code général des collectivités territoriales
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CRIF	Conseil régional d'Île-de-France
CS	Collecte Sélective
CSPS	Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
CVE	Centre de Valorisation Energétique
D3E ou DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DD ou DDS	Déchets Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DSP	Délégation de Service Public
E2C	L'École de la deuxième Chance
EMB	Emballages ménagers recyclables
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
IDF	Ile de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
Loi NOTRe	Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
LTECV	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MFY	Montereau-fault-Yonne
MOE	Maitrise d'Œuvre
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
PAP	Porte-à-Porte
PAV	Points d'Apport Volontaire
PLP	Programme Local de Prévention des Déchets
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REFIOM	Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
REP	Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs
SERP	Semaine Européenne du Recyclage des Piles
SIRMOTOM	Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
SMETOM-GEEODE	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
Sovalem	SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise
SYTRADEM	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
SYTRAVAL	Syndicat de Tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage
TLC	Textile/Linge/Chaussures
UIDND	Usine d'Incinération de Déchets Non Dangereux
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

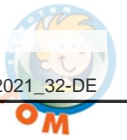


Sommaire

Avant Propos	1
Le mot du président	2
Glossaire	3
Sommaire	4
Les évènements marquants de 2020	6
Partie 1 – Les indicateurs techniques.....	8
Chapitre 1. Le territoire desservi	9
1.1 Le territoire desservi	9
1.2 Compétences.....	14
Chapitre 2. La prévention des déchets	15
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	15
2.2 Description des actions d'économie circulaire.....	16
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation.....	21
3.1 La précollecte	21
3.2 Population desservie et taux de variation annuel.....	23
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	23
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte.....	26
3.5 Focus sur les déchetteries	28
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte	30
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan.....	31
4.1 Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	31
4.2 Les emballages ménagers recyclables.....	31
4.3 Les encombrants (PaP et sur demande).....	32
4.4 Les papiers.....	33
4.5 Les verres.....	33
4.6 Les textiles	33
4.7 Les sapins.....	34
4.8 Le papier administratif	34
4.9 Les piles	34
4.10 Les déchetteries	35



Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation.....	39
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan	41
6.1 Capacité et tonnages traités.....	41
6.2 Refus de tri et performance	42
6.3 Résidus de traitement	43
Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire.....	44
Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	45
8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM	45
8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM.....	45
Chapitre 9. La concertation et la gouvernance.....	47
9.1 La communication	47
9.2 Organisation	52
Partie 2 – Les indicateurs financiers.....	54
Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .	55
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets....	55
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées.....	56
Chapitre 11. Budget, coût du service et financement	57
11.1 Dépenses de fonctionnement	58
11.2 Dépenses d'investissement.....	60
11.3 Recettes de fonctionnement.....	61
11.4 Recettes d'investissement.....	61
11.5 Comptabilité analytique	62



Les évènements marquants de 2020

2020 – Crise sanitaire / continuité de service public de prévention et de gestion des déchets

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent : la pandémie de COVID-19 a conduit le gouvernement français à prendre des mesures inédites (confinement, couvre-feu, restriction des interactions sociales et mise en place de mesures sanitaires) afin de limiter la propagation du virus.

Pour les habitants du territoire, le service de prévention et de gestion des déchets assuré par le SIRMOTOM et par ses prestataires a donc dû s'adapter à ce contexte évolutif. Cela s'est notamment traduit par :

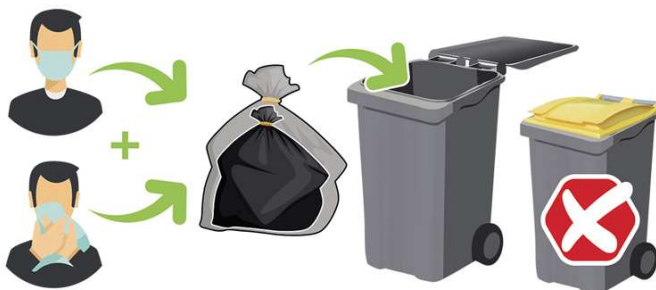


- Une fermeture temporaire des déchetteries qui ont cependant rapidement pu être réouvertes aux usagers avec la mise en place d'un système de dépôts sur rendez-vous ;
- Le doublement du nombre de passages de collecte par semaine pour les logements collectifs de Cannes-Ecluse, Montereau, Saint-Germain-Laval et Varennes-sur-Seine afin de pallier à l'augmentation des déchets générés pendant la période de confinement ;
- La mise en place des mesures en vigueur pour permettre l'accueil des usagers dans les locaux du SIRMOTOM ;
- L'instauration d'un protocole de travail spécifique afin d'assurer une continuité de service (pour les employés des prestataires de collecte, élus et agents du SIRMOTOM) ;
- L'annulation des évènements « grand public » prévus pour sensibiliser les usagers au tri et à la réduction des déchets. Parallèlement, un renforcement des communications numériques a été réalisé pour informer les usagers pendant ces différentes périodes.

Alors que la production de déchets était globalement en diminution depuis plusieurs années, l'année

2020 se caractérise par une augmentation des tonnages de déchets collectés du fait de la présence plus importante des habitants à leur domicile.

Que faire des déchets contaminés ?



- Jetez les mouchoirs, masques, gants et textiles sanitaires usagés dans un premier sac poubelle en plastique résistant, soigneusement fermé hermétiquement, vidé de son air ;
- Ce sac doit être conservé 24 heures avant d'être placé dans un second sac plastique pour ordures ménagères ;
- Jetez ce double sac dans votre bac à ordures ménagères (et surtout pas le bac jaune).

Ordures ménagères résiduelles (+544,5 tonnes), emballages recyclables (+109,6 tonnes), verres (+9,8 tonnes) et encombrants (+98,6 tonnes).



Janvier 2020 – Visite de la déchetterie

52 élèves du collège Malraux à Montereau ont visité vendredi 24 janvier 2020, la déchetterie située à Montereau afin d'en savoir plus sur le recyclage et la 2ème vie des déchets. Des mémotris, des flyers d'informations ont été distribués aux élèves des deux classes.



Septembre 2020 – Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP)

Du 7 au 13 septembre 2020, se déroulait la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP). Une sensibilisation et une collecte de piles ont été mises en place en direction du grand public sur le parking de la Z.A.C de la Sucrierie à Montereau. Cette action était soutenue par l'éco-organisme COREPILE.

Septembre 2020 – Opération « Nettoyons la nature »

L'opération « Nettoyons la nature » se déroulait le 26 septembre 2020 à Saint Germain Laval. Près de 160 personnes (enfants et adultes) ont été sensibilisées au tri des déchets de façon globale avec un stand d'informations avant le ramassage de déchets. Des mémotris, des flyers d'informations et des cadeaux ont été distribués aux participants.



Octobre 2020 – Opération « Fête de la nature »



Dans le cadre de l'opération « Fête de la nature » qui a eu lieu partout en France du 07 au 11 octobre 2020, le SIRMOTOM a organisé un ramassage exceptionnel de dépôts sauvages le 10 octobre 2020 aux abords des étangs de Châtenay-sur-Seine et Egligny. Cette action avait pour but de mettre en lumière la sauvegarde de notre patrimoine naturel et de dire « STOP aux incivilités ». A cette occasion, des élus du SIRMOTOM, élus et habitants des communes ont nettoyé bénévolement durant une matinée.



Partie 1 – Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus, le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.



Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants sur son site de Montereau-fault-Yonne :

- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants ;
- Un quai de transfert pour la collecte sélective.

Ainsi que deux déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne et à Voulx.

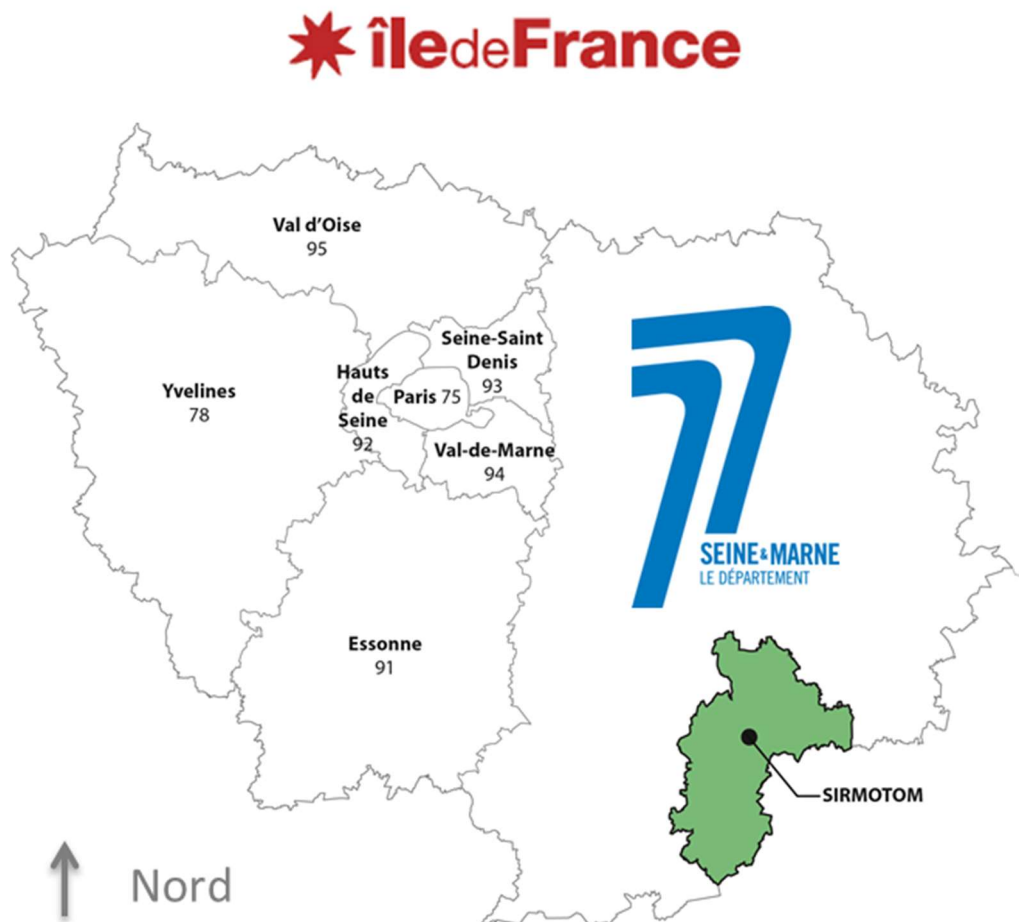


Chapitre 1. Le territoire desservi

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Île-de-France, dans le département de la Seine-et-Marne.



Les chiffres clés du territoire :

(Données INSEE 2017, en vigueur au 01/01/2020)

Nombre de communes : 39 communes appartenant à 5 communautés de communes.

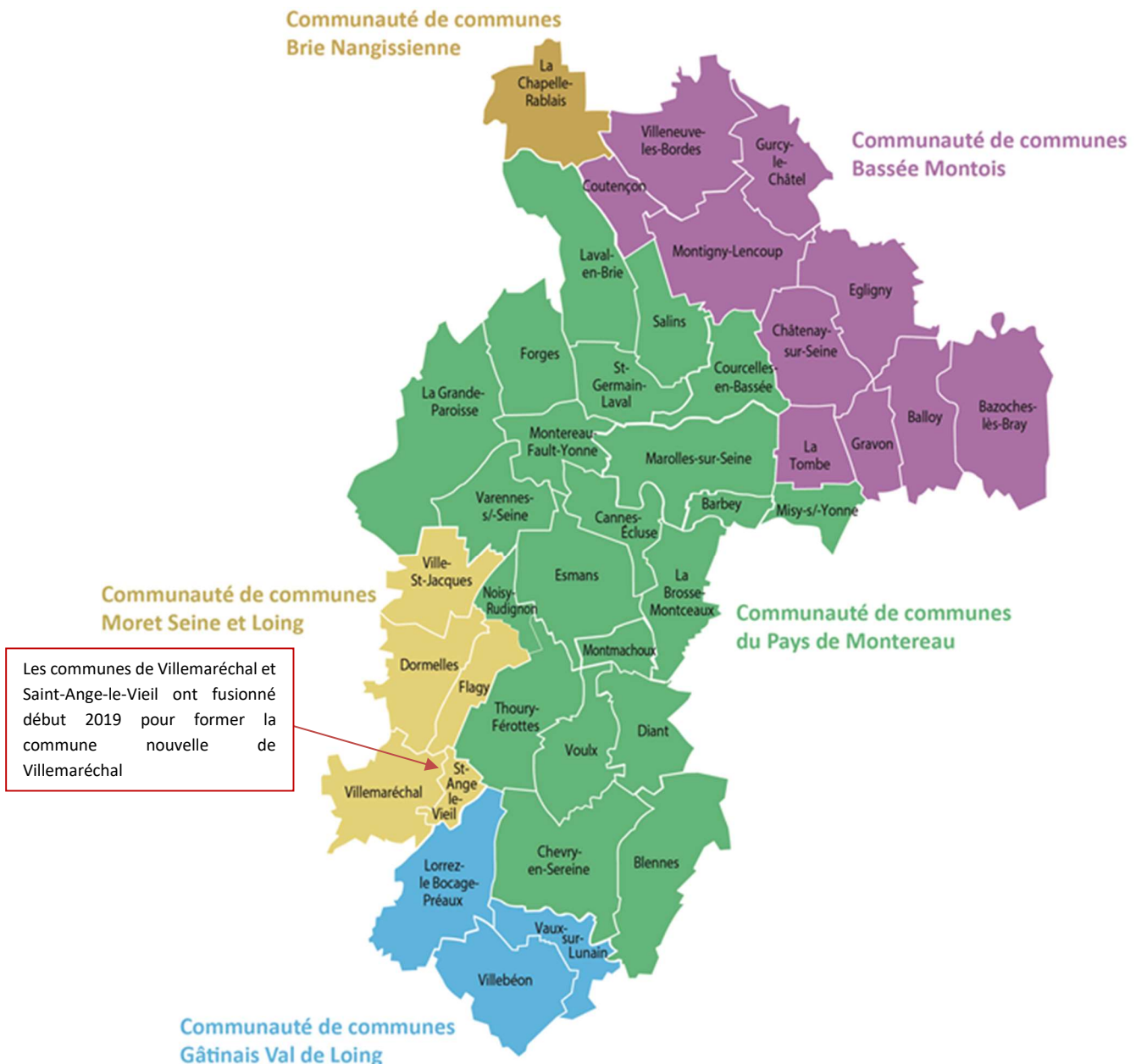
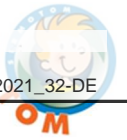
Remarques : Deux communes du territoire ont fusionné en 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal (Saint-Ange-le-Vieil et Villemaréchal).

Population municipale : 55 008 habitants.

Population totale : 55 838 habitants.

Taux d'habitat collectif : 31 %

Typologie d'habitat du territoire : mixte à dominante rural.



Ce qui a changé dans la rédaction du rapport depuis l'année 2018 :

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, a apporté diverses dispositions d'adaptation et de simplification au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers.

Afin de se mettre en conformité avec ces exigences, le rapport annuel 2020 (comme ceux de 2018 et 2019) utilisera la population municipale du SIRMOTOM en lieu et place de la population totale qui était utilisée jusqu'en 2017.



Détails communautés de communes / communes / habitant du territoire du SIRMOTOM

CC de Moret Seine et Loing			CC du Pays de Montereau		
Dormelles	806	hab.	Barbey	148	hab.
Flagy	649	hab.	Blennes	559	hab.
Saint-Ange-le-Vieil*	1110	hab.	Cannes-Ecluse	2 466	hab.
Villemaréchal*			Chevry-en-Sereine	522	hab.
Ville-Saint-Jacques	814	hab.	Courcelles-en-Bassée	206	hab.
CC Gatinais Val de Loing			Diant	197	hab.
Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 230	hab.	Esmans	899	hab.
Vaux-sur-Lunain	226	hab.	Forges	418	hab.
Villebéon	479	hab.	La Brosse-Montceaux	773	hab.
CC Bassée et Montois			La Grande-Paroisse	2 786	hab.
Balloy	327	hab.	Laval-en-Brie	448	hab.
Bazoches-lès-Bray	861	hab.	Marolles-sur-Seine	1 748	hab.
Châtenay-sur-Seine	1 024	hab.	Misy-sur-Yonne	978	hab.
Coutençon	300	hab.	Montereau-fault-Yonne	20 206	hab.
Egligny	331	hab.	Montmachoux	246	hab.
Gravon	165	hab.	Noisy-Rudignon	610	hab.
Gurcy-le-Châtel	573	hab.	Saint-Germain-Laval	2 762	hab.
La Tombe	224	hab.	Salins	1 102	hab.
Montigny-Lencoup	1 386	hab.	Thoury-Férottes	673	hab.
Villeneuve-les-Bordes	612	hab.	Varennes-sur-Seine	3 469	hab.
			Voulx	1 729	hab.
			CC de la Brie Nangissienne		
			La-Chapelle-Rablais	946	hab.

hab. = population municipale, recensement 2017 données INSEE (en vigueur au 01/01/2020)

* Saint-Ange-le-Vieil et Villemaréchal ont fusionné en 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal.

Entre 2019 et 2020, la population du territoire a augmenté de 815 habitants. Depuis ces dernières années, le territoire connaît une croissance démographique relativement constante avec 4 037 habitants supplémentaires sur les cinq dernières années de 2015 à 2020, soit une augmentation de 7,92% (Chiffres : population municipale, recensement 2012 et 2017 données INSEE en vigueur respectivement au 01/01/2013 et au 01/01/2020).

Statistiques des communautés de communes du territoire du SIRMOTOM

	Nombre de communes	Population*	Part / Population*
CC Bassée-Montois	10	5 803	10,55%
CC Brie Nangissienne	1	946	1,72%
CC du Pays de Montereau	21	42 945	78,07%
CC Gâtinais Val de Loing	3	1 935	3,52%
CC Moret Seine et Loing	4	3 379	6,14%
Total général	39	55 008	100,0%

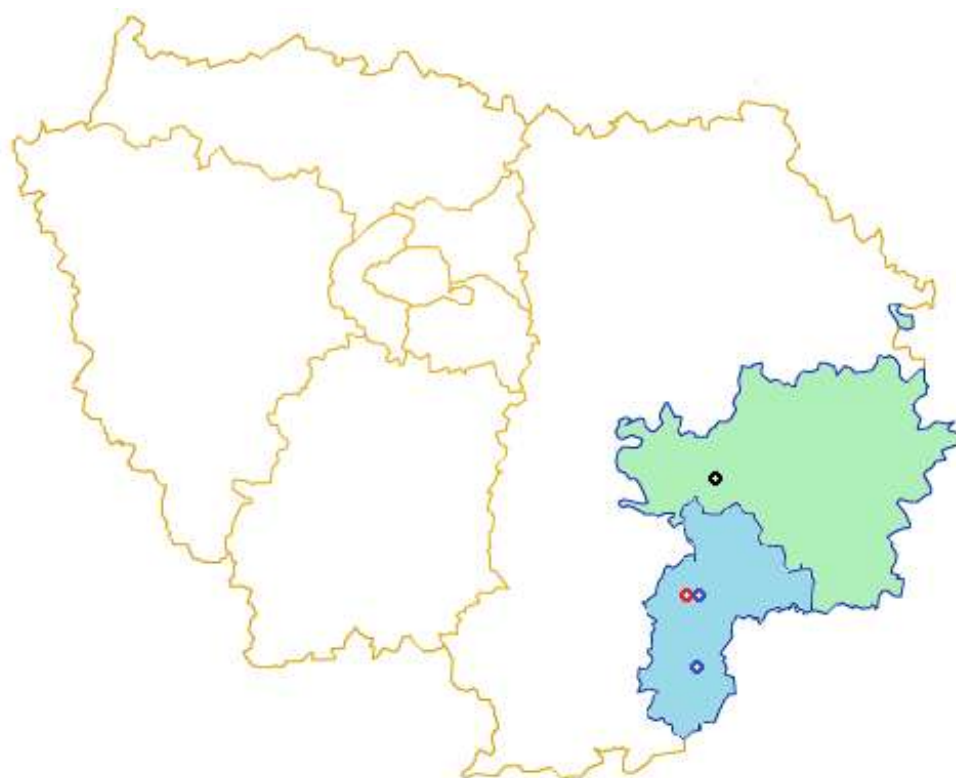
*hab. = population municipale, recensement 2017 données INSEE (en vigueur au 01/01/2020)



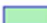



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un syndicat de traitement : le SYTRADEM (syndicat de traitement des déchets ménagers du sud-est Seine-et-Marne). Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 145 143 habitants (population totale) ou 142 632 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2017 données INSEE en vigueur au 01/01/2020) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. En 2005, le SYTRADEM crée la régie SYTRAVAL pour lui confier l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers, journaux et magazines, situé à Nangis. Suite à l'audit fonctionnel du centre de tri, il a été décidé d'arrêter l'exploitation du SYTRAVAL en fin d'année 2018, et de déléguer par marchés de services, les missions de transport (Ourry) et les opérations de tri (Generis). Le C.V.E (Centre de Valorisation Energétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011. L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Energétique Montereulaise), une filiale de Véolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P).

Les territoires du SMETOM-GEEODE, du SIRMOTOM et du SYTRADEM



SYTRADEM

	Territoire du Smetom-Geeode
	Territoire du SIRMOTOM
	CVE de Montereau
	Centre de Tri de Nangis

 Déchetteries du SIRMOTOM



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

En 2020, le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (dans la mesure où ces derniers peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

Synthèse des déchets pris en charge par le service

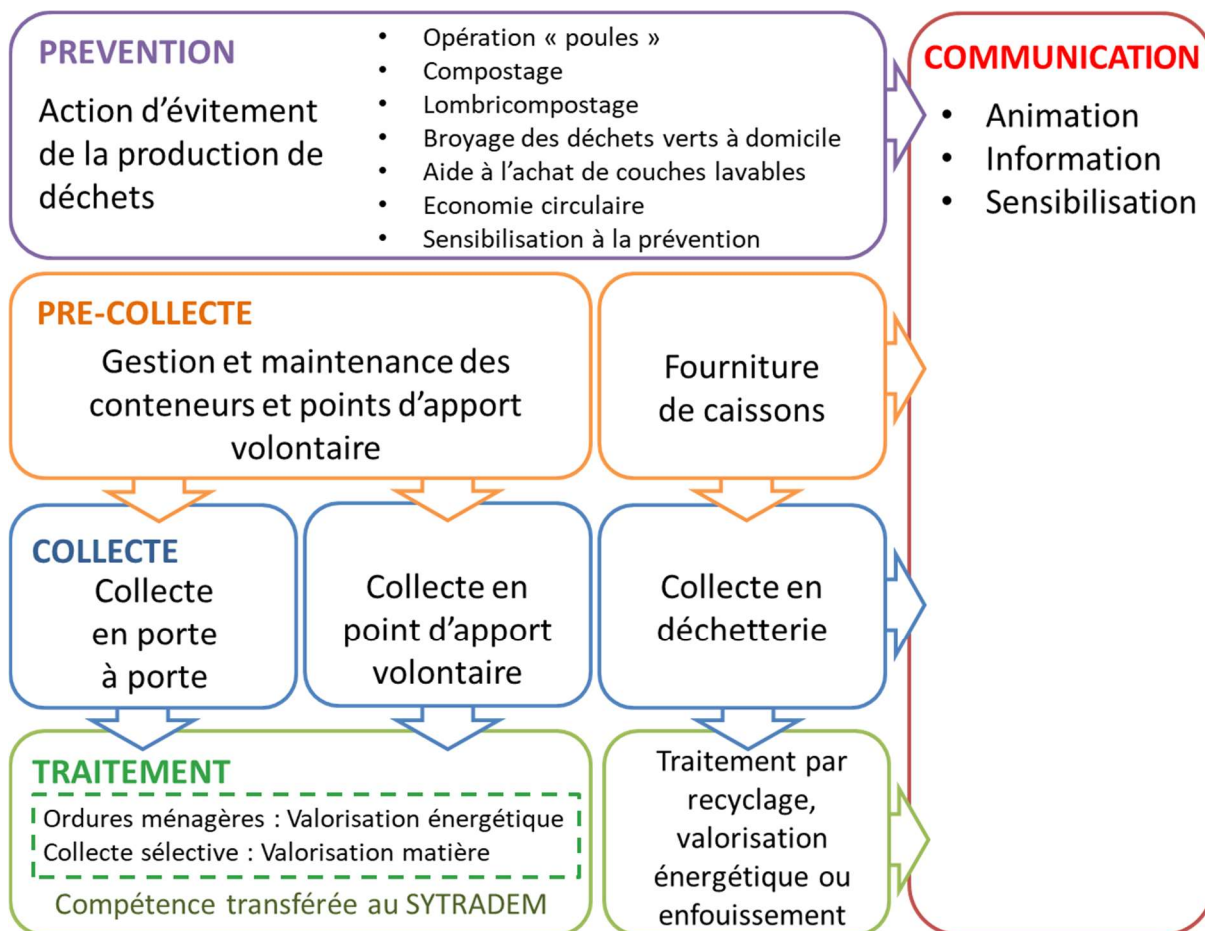
Déchets	Type de collecte
OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	PaP et AV
EMB (Emballages Ménagers Recyclables)	PaP et AV
Papiers	AV
Verres	AV
Papiers administratifs	PaP
TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures)	AV
Gravats	Déchetterie
Déchets verts	Déchetterie
Sapins	AV
Encombrants	PaP
Tout-venant incinérables	Déchetterie
Tout-venant encombrants	Déchetterie
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	Déchetterie
Plâtre non valorisable	Déchetterie
Plâtre valorisable	Déchetterie
Ferrailles	Déchetterie
Terre	Déchetterie
Cartons	Déchetterie
Pneus non valorisables	Déchetterie
Pneus valorisables	Déchetterie
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	Déchetterie
Déchets dangereux	Déchetterie
Huile de vidange	Déchetterie
Piles	Déchetterie
Huile végétale	Déchetterie
Capsules Nespresso	Déchetterie
Ampoules et néons	Déchetterie
Batteries	Déchetterie
Radiographies	Déchetterie
Cartouches d'encre	Déchetterie
Petites bouteilles de gaz	Déchetterie
Extincteurs	Déchetterie

PaP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire



1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».



L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

Synthèse des compétences par type de déchets

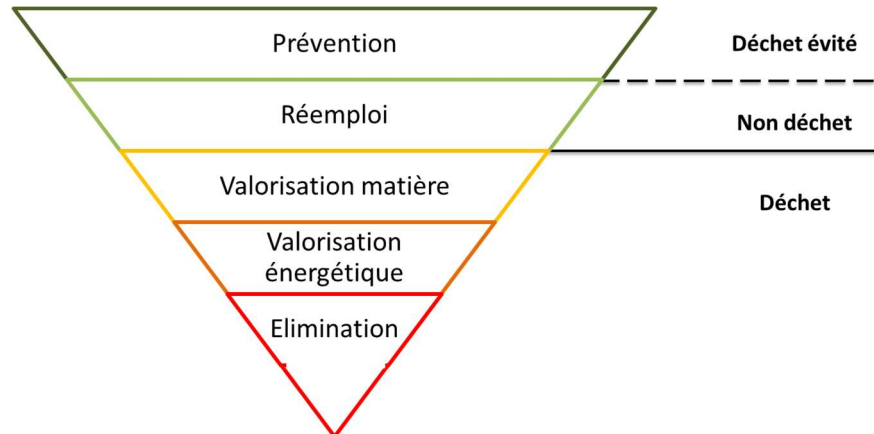
Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetterie
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Compétence transférée au SYTRADEM					



Chapitre 2. La prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Mais qu'est-ce que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits, qui sont autant, si ce n'est plus importants, que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice global de réduction de déchets est de 92,96 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l'exception des « autres collectes » qui n'existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	83,99 %	Emballages :	157,61 %
Encombrants :	81,05 %	Papiers :	51,74 %
Verres :	95,41 %	Déchetteries (hors gravats) :	120,52 %

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2017 utilisées en 2020). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.



2.2 Description des actions d'économie circulaire

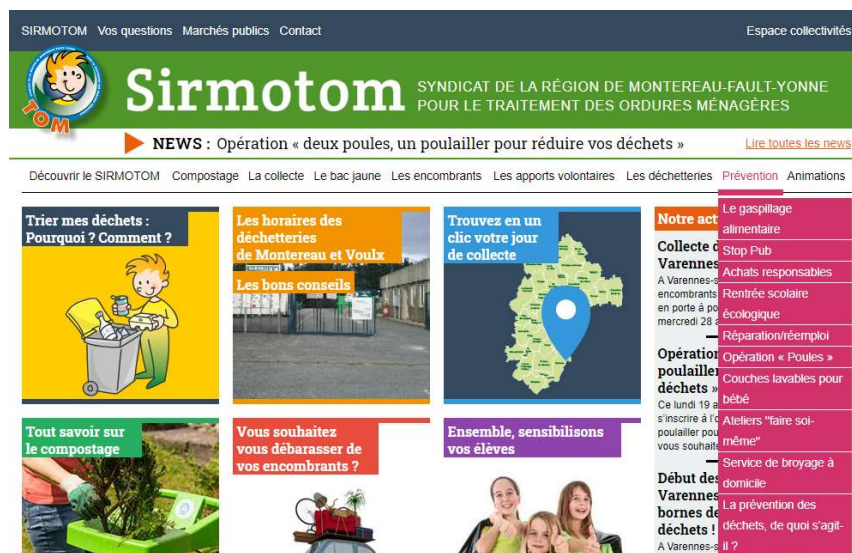
L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et la prise de mesures inédites (confinement, couvre-feu, recours massif au télétravail, limitation des manifestations permettant l'accueil du public...). Ces mesures n'ont pas été sans conséquences sur la production de déchets des habitants du territoire et sur la capacité du SIRMOTOM à poursuivre ses grandes opérations annuelles de prévention :

- Livraison et installation de composteurs ;
- Broyage des déchets verts à domicile ;
- Distribution d'autocollants « stop-pub » ;
- Aide à l'achat des couches lavables ;



Fort impact ou annulation en 2020 (COVID 19) :

- Fourniture de lombricomposteurs ;
- Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets » ;
- Sensibilisation à la prévention ;



Ces actions dont certaines, emblématiques de notre territoire (poules) ou à l'échelle nationale (stop pub), ont pour objectif de faire diminuer la part de déchets collectés et traités par la collectivité, en évitant la production des déchets à la source, ou en permettant une valorisation directe de ces derniers par les ménages (compostage,

réemploi, etc.).

Un onglet sur le site internet du SIRMOTOM est d'ailleurs entièrement dédié à la prévention des déchets et un autre au compostage.

2.2.1 Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Entre 2011 et 2016, le SIRMOTOM, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la Région Ile-de-France, s'était engagé dans un PLP (Programme Local de Prévention des Déchets) en définissant un plan d'action dont l'objectif était de réduire la production de déchets de 7 % en 5 ans. Les objectifs de ce programme ont été atteints et dès 2017, le SIRMOTOM a engagé une réflexion pour initier la mise en place de son futur PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), nouvelle appellation des programmes locaux de prévention des déchets.



En date du 8 juin 2018, une délibération du conseil syndical autorise le président du SIRMOTOM à mettre en œuvre le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). La première réunion de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) du PLPDMA, qui s'est tenue le 25 avril 2019, a permis de réunir élus du SIRMOTOM et acteurs du territoire afin de compléter collaborativement l'état des lieux et le diagnostic territorial. Le 3 novembre 2020, l'avis favorable de la CCES sur la version finalisée du programme a été recueilli. S'en est suivi un processus de consultation du publique du 26 novembre 2020 au 18 janvier 2021. L'adoption définitive s'est faite par délibération du conseil syndical en date du 12 février 2021 ce qui permettra la planification des actions de prévention sur les six prochaines années.

2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »



Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année des foyers de son territoire de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En plus de permettre à ces foyers d'avoir des œufs frais, les poules consomment les restes alimentaires et certaines épluchures de légumes.

En 2020, le SIRMOTOM avait prévu la dotation de nouveaux foyers de deux poules et un poulailler. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire particulier, cette opération a dû être annulée. Il est toutefois prévu de renouveler l'opération dès 2021.

A noter : Le Syndicat demande une participation de 20 € à chaque foyer volontaire et procède à l'étude des dossiers afin de s'assurer que l'accueil des poules puisse se faire dans des conditions optimales (présence de terrain suffisant, etc).

2.2.3 Compostage et lombricompostage

L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés par le SIRMOTOM.

En 2020, le nombre de composteurs distribués est de 253 composteurs malgré la période de confinement (contre 239 en 2019, 419 en 2018, 305 en 2017 et 241 en 2016). Le nombre de composteurs installés a donc été maintenu malgré l'absence de distribution au début du printemps.



Le développement du compostage partagé dans les espaces communs est également poursuivi avec la possibilité de faire installer des composteurs (dans les établissements scolaires, les établissements spécialisés et les cimetières). En janvier 2020, l'association Croix-Rouge française (unité locale de Montereau) a pu être équipée.

Le SIRMOTOM propose également des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...) ou préférant cette technique pour la valorisation de leurs déchets organiques.

Suite au contexte sanitaire particulier, aucune distribution de lombricomposteur n'a été réalisée en 2020.



2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile

Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ce service est assuré en direct par le SIRMOTOM, qui gère la prise de rendez-vous, la location du véhicule dédié, l'emploi d'un agent, et la maintenance du véhicule et du broyeur. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m³).

Depuis l'ouverture du service aux collectivités, actée lors du conseil syndical du 21 novembre 2016, les petites communes sans matériel qui en font la demande peuvent également profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

En 2020, le service s'est déroulé du 9 mars au 7 novembre et a permis la réalisation de 97 interventions. Le service n'a toutefois pas pu être assuré pendant la période de confinement mis en place par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19 (interruption du service entre le 17 mars et le 11 mai).

Bilan du service de broyage à domicile.

Année	Service Broyage à domicile					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'interventions	104	89	84	125	114	97
Volume Broyé (m ³)	608	605,5	699	856	977	697

Le broyat ainsi obtenu est ensuite laissé à disposition pour une utilisation au jardin. Ce service de broyage permet ainsi l'évitement de la production de déchets verts en produisant un paillage utilisable aussi bien pour la réalisation de massifs fleuris qu'en apport complémentaire dans les composteurs (favorisant les méthodes de jardinage au naturel ainsi que le retour au sol de la matière organique).





2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien grâce à des messages sur le flux Facebook® du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques nationaux.

La totalité des actions de sensibilisation à la prévention des déchets qui étaient initialement programmées « en présentielle » ont dû être annulées du fait des mesures imposées par le gouvernement pour limiter les interactions sociales pendant la gestion de la crise sanitaire.

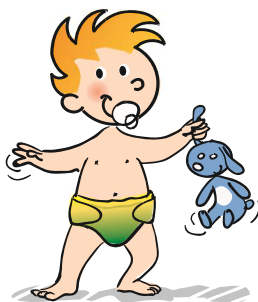
A noter toutefois, la réalisation possible en dehors des périodes de confinement de certains évènements. C'était le cas lors de la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP) du 7 au 13 septembre 2020 avec une sensibilisation/collecte de piles en direction du grand public sur le parking de la Z.A.C de la Sucrierie à Montereau.

L'ensemble des actions réalisées est développé plus en détails dans la partie communication de ce rapport.



2.2.6 Promotion des couches lavables

L'opération a été initiée en 2018 et propose un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants (via un remboursement d'une partie du montant de leur achat). Cette approche a été choisie pour s'appuyer sur des participants volontaires afin d'initier une communication sur la thématique en vue de la développer de manière progressive sur le territoire.



Depuis son lancement officiel lors du Salon de la petite enfance à Montereau-fault-Yonne en octobre 2018, une communication régulière est faite afin d'informer les usagers sur cette offre du SIRMOTOM. Durant la Semaine Européenne de la réduction des déchets du 21 au 28 novembre 2020, il a été question du soutien à l'achat de couches lavables sur les différents vecteurs de communication du SIRMOTOM (Facebook, site internet, flyers à disposition du public), et ce afin de palier à l'annulation du Salon de la petite enfance à Montereau-fault-Yonne.

Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Depuis fin 2018, 16 soutiens financiers pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets (1 dossier en 2018, 7 dossiers en 2019, 8 dossiers en 2020).

L'utilisation de couches lavables pour un enfant de sa naissance à l'âge de la propreté permet l'évitement d'environ 1 tonne de couches jetables.



Rapport annuel 2020 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2.2.7 Ateliers « Faire soi-même »

En 2019, le syndicat s’est engagé dans la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l’environnement, du détournement et de la récupération d’objet, de la réparation, etc. Pour ce faire, des ateliers thématiques intitulés « Les ateliers faire soi-même » ont été proposés aux habitants du territoire. Le format retenu est celui d’un atelier permettant à la fois l’apport théorique, la réalisation pratique et l’échange sur les thématiques de prévention et les activités du syndicat. Les participants réunis en petit groupe peuvent ainsi :

- appréhender une thématique ;
- découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l’objet de l’atelier ;
- échanger efficacement sur la prévention et les actions du syndicat.

Pour la première année (2019), deux ateliers avaient été proposés :



- Un atelier « entretien du linge » proposant aux participants de fabriquer leur lessive au savon de Marseille et des astuces diverses sur l’entretien du linge et de la machine à laver.
- Un atelier « emballage de cadeau zéro déchet » centré sur le furoshiki « art d’emballer avec des tissus », proposant aux participants d’apprendre à emballer différents types de cadeaux.

Pour chaque atelier, un livret conseil/recettes permet de regrouper toutes les informations.

Ces ateliers regroupés sous l’appellation « Les ateliers faire soi-même » ont été dotés d’une charte graphique homogène permettant une communication spécifiquement dédiée (flyer d’inscription, livret conseil et recettes, etc).



Suite aux premiers retours positifs, il a été décidé de capitaliser sur les ateliers déjà développés en les repropoant de manière régulière et en étoffant la « gamme » dès 2020. Malheureusement, le contexte national et les restrictions sanitaires mises en œuvre en 2020 n’ont pas permis la tenue des 5 ateliers prévus (3 nouveaux thèmes dont certains nécessitant des interventions extérieures avec des

acteurs du territoire : réparation, couture, ...). La programmation de ces derniers a été reportée sur l’année 2021.



Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les différents services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par des prestataires différents. Il en existe quatre types : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes.

Ces prestations intègrent généralement deux parties : la « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés, et la « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même.

Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetterie), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.

La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens nécessaires, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

3.1 La précollecte

3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS).

La fourniture des bacs diffère en fonction du volume adapté au besoin de l'habitat. Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, le volume des bacs distribués est ajusté à la taille des foyers (140/240/340 litres). Des volumes de 770 litres en ordures ménagères et de 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

Volume et nombre de bacs installés sur le territoire

		2017	2018	2019	2020
Parc ordures ménagères	Volume en litres	7 095 020	7 181 090	7 272 860	7 369 060
	Nombre de bacs	24 379	24 623	24 873	25 104
Parc collecte sélective	Volume en litres	3 997 360	4 072 980	4 152 180	4 241 280
	Nombre de bacs	18 960	19 192	19 444	19 679

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par Aubine - Véolia Propreté. Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.



Nombre et type d'interventions réalisées sur les conteneurs en 2019 et 2020.

Types d'intervention	2019		2020	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
Dotation	258	274	209	236
Dotation échange	130	129	197	163
Retrait	9	21	4	1
Retrait échange	191	129	197	160
Remplacement conteneur cassé	487	335	414	408
Remplacement conteneur volé	47	10	61	24
Remplacement conteneur brûlé	20	7	31	11
Roue cassée	3	0	0	0

3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposer un scotch « erreur de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM.

En 2020, le collecteur a procédé à 2 687 refus de collecte (contre 2 929 en 2019, 1 489 en 2018 et 2 206 en 2017).

Nombre de refus de collecte 2020 par commune.

Communes	nbr de refus	Communes	nbr de refus
Balloy	20	Laval-en-Brie	9
Barbey	2	Lorrez-le-Bocage	97
Bazoches-les-Bray	54	Marolles-sur-Seine	68
Blennes	23	Misy-sur-Yonne	29
Brosse-Montceaux (la)	35	Montereau fault-Yonne	1048
Cannes-Ecluse	81	Montigny-Lencoup	50
Chapelle-Rablais (la)	30	Montmachoux	19
Chatenay-sur-Seine	57	Noisy Rudignon	24
Chevry-en-Sereine	24	Saint-Ange-le-Viel (Villemaréchal)	24
Courcelles-en-Bassée	9	Saint-Germain-Laval	81
Coutençon	22	Salins	48
Diant	11	Thoury-Ferrottes	22
Dormelles	31	La Tombe	15
Egigny	19	Varennes-sur-Seine	217
Esmans	48	Vaux-sur-Lunain	11
Flagy	14	Villebéon	22
Forges	24	Villemaréchal	19
Grande-Paroisse (la)	179	Villeneuve-les-Bordes	13
Gravon	28	Ville-Saint-Jacques	35
Gurcy-le-Châtel	10	Voulx	115





3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2020, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte-à-porte.

L'ensemble de la population du territoire a accès soit à la collecte :

- en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables ;
- en Points d'Apport Volontaire (PAV) des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables dans l'un des 9 sites disponibles (40 PAV ordures ménagères résiduelles, 24 PAV emballages ménagers recyclables) ;
- dans un point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables.

En ce qui concerne les autres recyclables secs en 2020 (verres et papiers), des bornes d'apport volontaire (aériennes, semi-enterrées et enterrées) sont disponibles sur le territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (146 PAV verres, 126 PAV papiers).

3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

3.3.1 Points d'apport volontaire aériens



Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens (PAV) pour la collecte du verre et des papiers répartis sur les 39 communes. En 2020, on dénombre 140 bornes à verre et 121 bornes papiers installées sur le territoire.

Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point d'apport volontaire est

géolocalisé afin d'en faciliter la gestion.

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.



Nombre de points d'apport volontaire aériens par flux et par commune en 2020.

	Papier	Verre		Papier	Verre
Balloy	1	1	La Tombe	1	1
Barbey	1	1	Laval-en-Brie	2	2
Bazoches-les-Bray	2	2	Lorrez-Le-Bocage	3	3
Blennes	1	1	Marolles-sur-Seine	4	6
Cannes-Ecluse	5	6	Misy-sur-Yonne	3	4
Châtenay-sur-Seine	2	4	Montereau-fault-Yonne	24	27
Chevry-en-Sereine	2	2	Montigny-Lencoup	3	4
Courcelles-en-Bassée	2	2	Montmachoux	1	1
Coutencon	1	1	Noisy-Rudignon	2	2
Diant	1	1	Saint-Ange-le-Vieil (Villemaréchal)	1	1
Dormelles	2	3	Saint-Germain-Laval	8	8
Egigny	1	1	Salins	3	3
Esmans	3	3	Thoury-Ferrottes	2	3
Flagy	3	3	Varenes-sur-Seine	10	10
Forges	2	2	Vaux-sur-Lunain	1	1
Gravon	1	1	Ville-Saint-Jacques	2	2
Gurcy-le-Châtel	2	2	Villebéon	2	3
La Brosse-Montceaux	1	4	Villemaréchal	2	3
La Chapelle-Rablais	2	3	Villeneuve-les-Bordes	2	2
La Grande-Paroisse	5	6	Voulx	5	5

3.3.2 Points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés

Pour optimiser la fréquence de collecte, et améliorer l'aspect esthétique, le SIRMOTOM a installé des bornes semi-enterrées ou enterrées pour remplacer les nombreux bacs de l'habitat collectif.



Le SIRMOTOM compte actuellement 75 PAV semi-enterrés et enterrés :

- 40 points d'apport volontaire ordures Ménagères (36 semi-enterrés et 4 enterrés) ;
- 24 points d'apport volontaire emballages (21 semi-enterrés et 3 enterrés) ;
- 6 points de collecte verre (5 semi-enterrés et 1 enterrés) ;
- 5 points de collecte papier (4 semi-enterrés et 1 enterrés).

Ci-dessus, un des points d'apport semi-enterrés à la Grande Garenne sur la commune de Varennes-sur-Seine.



3.3.3 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 09/09/2015 (lot 3 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société COVED.

Dans ce cadre, elle assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). la collecte se répartit en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, les papiers et les verres.

Deux autres flux sont concernés par ce type de collecte : Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) et les piles.

Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec le Relais qui assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés.

Quant aux piles et petites batteries usagées, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des structures demandeuses (mairies, établissements scolaires, résidences seniors), du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage et le dépôt en déchetterie sur simple demande.



Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2020 pour la collecte en points d'apport volontaire

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Nbr total de bornes	Densité*
Ordures ménagères	COVED	Borne semi-enterrée et enterrée	40	1 borne pour 1 375 habitants
Emballages ménagers	COVED		24	1 borne pour 2 292 habitants
Verre	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	146	1 borne pour 376 habitants
Papier	COVED		126	1 borne pour 436 habitants
Sapins de Noël	Aubine	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 057 habitants
Textiles	Le Relais / EcoTextile	Borne aérienne	53	1 borne pour 1 037 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	43	1 borne pour 1 279 habitants

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte

3.4.1 Collecte en porte-à-porte

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 08/09/2015 (lot 1 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société Aubine - Véolia Propreté. Elle assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins et la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et professionnels.

Le rechargement, le transport et la mise en décharge des encombrants collectés en porte-à-porte est assurée par la COVED (lot 2 du marché de collecte notifié le 09/09/2015).



3.4.2 Parc des camions de collecte

Aubine : en 2020, 10 bennes et 1 véhicule de débardage – livraison ont été utilisés pour la collecte en porte-à-porte.

COVED : en 2020, 1 camion Ampliroll grue affecté à la collecte des points d'apport volontaire (+ 1 utilisable en cas de besoin). Année complète au départ de Sens ce qui explique l'augmentation de km.

Kilométrage parcouru et gazole consommé par les véhicules (Aubine et COVED – Principaux flux 2020)

Kilométrage total	Aubine	Coved
Encombrants	6 514 km	
OMR	96 127 km	8 000 km
Emballages ménagers	58 804 km	2 450 km
Papier		6 360 km
Verre		18 968 km
Sous total :	161 445 km	35 778 km
Total :	197 223 km	
Consommation gazole (en litre)	144 387 L	25 750 L
Total :	170 137 L	
Conso moyenne (L/100km)	89,43 L / 100km	71,97 L / 100km
	86,27 L / 100km	
Nombre de Véhicules :	10 bennes	1 Ampliroll grue
	+ 1 véhicule débardage et livraison	+ (1 secours)



3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population. Elles ont évolué au 1er avril 2016, notamment pour la collecte des emballages recyclables, qui est passée à 1 fois par semaine pour l'ensemble du territoire.

Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2020 pour la collecte en porte-à-porte

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	Aubine-Veolia Propreté	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
Encombrants	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
Encombrants sur demande	AIP Refon	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
Papiers administratifs (bâtiments publics)	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Bac couvercle bleu

** Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose pour la commune de Montereau-fault-Yonne. Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.*



3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).



3.5 Focus sur les déchetteries

L'exploitation des déchetteries avait été confiée dans un premier temps à la société Bourgogne Recyclage. Ce marché a été résilié puis attribué à la société Aubine-Veolia Propreté le 1^{er} février 2020 pour une durée de 5 ans. Le délégataire, ces sociétés assurent la gestion des déchetteries : accueil des usagers, gestion des enlèvements des caissons de déchetterie et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités. Le SIRMOTOM gère la fourniture des caissons, la gestion des problématiques liées aux éco-organismes et contrôle l'exécution des missions confiées à l'exploitant.

3.5.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

Déchetterie de Montereau

Rue des prés Saint-Martin
77130 Montereau-fault-Yonne



Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange
77940 Voulx



Ces déchetteries, à disposition des usagers sur le territoire du SIRMOTOM, permettent de déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Tous les détails sur les déchets acceptés en déchetterie sont précisés dans le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question, les usagers peuvent également se renseigner en appelant :





Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété et signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'usager doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants et limité à 52 m³ par an.



Professionnels : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m³ par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

3.5.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouvertures et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

Horaires d'ouverture (hiver) du 1er octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1er avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.



3.5.3 Fréquentation

Le nombre de passages global en déchetterie est en baisse depuis deux années consécutives. L'année 2020 a été marquée par une forte baisse des visites lors du 1^{er} confinement (mars et avril 2020) et cela malgré une réouverture rapide de ces dernières avec la mise en place d'un système temporaire d'accueil sur rendez-vous.

Fréquentation entre 2017 et 2020 dans les déchetteries du SIRMOTOM

Déchetterie	Vouix				Montereau-fault-Yonne			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Type de tiers								
Association	32	12	26	20	77	102	165	168
Collectivité	144	129	99	71	769	1037	1127	772
Hors catégorie	9	5	3	4	237	261	184	51
Particulier	17 327	17 191	15 986	14 579	37 283	40 350	36 882	35 412
Professionnel hors territoire	3	4	1	2	99	72	60	74
Professionnel	45	13	6	7	338	370	287	293
Résidence secondaire	747	754	550	552	355	425	301	344
Total	18 307	18 108	16 671	15 235	39 158	42 627	39 006	37 114



3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Collecte en porte-à-porte : Aucune évolution des fréquences de collecte en porte-à-porte n'est envisagée.

Collecte en point d'apport volontaire : Le SIRMOTOM et les bailleurs généralisent l'implantation de ce moyen de pré-collecte lors des créations d'habitats collectifs. En parallèle, un plan de renouvellement des points d'apport volontaire aériens à l'échelle du territoire est en cours afin de densifier le réseau et de passer sur des points d'apport volontaire enterrés/semi-enterrés. Le but est d'améliorer les performances de pré-collecte et l'intégration urbaine de ces mobiliers. Cette politique de modernisation du parc est mise en œuvre conjointement avec l'ensemble des communes du territoire en fonction des besoins exprimés. Les travaux seront échelonnés sur 2021, 2022 et 2023.

Collecte en déchetterie : Des travaux de requalification de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne sont prévus. Les études préliminaires ont en grande partie été réalisées sur 2020 et devraient permettre la finalisation de l'élaboration du projet en 2021.



Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan



4.1 Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

La collecte des ordures ménagères est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte-à-porte, et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés entre 2017 et 2020

Tonnages OMR	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAP	17 964,83	17 695,24	17 212,36	17 705,40	2,86%	321,87
PAV	413,26	564,97	562,44	613,94	9,16%	11,16
Total	18 378,09	18 260,21	17 774,80	18 319,34	3,06%	333,03

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



Analyse : Contrairement à la tendance à la baisse enregistrée les années précédentes, en 2020, les tonnages d'OMR collectés ont augmenté. L'impact des confinements à répétition est probablement à l'origine de cette forte hausse.

D'après « Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015 », les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 21,7% des OMR soit 3 975,30 tonnes.



4.2 Les emballages ménagers recyclables

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte-à-porte et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

Evolution des tonnages des emballages ménagers collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Emballages	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAP	975,4	1 026,2	1 066,92	1 178,60	10,47%	21,43
PAV	23,02	28,2	32,2	30,12	-6,46%	0,55
Total	998,42	1 054,4	1 099,12	1 208,72	9,97%	21,97

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



Analyse : Depuis 2017, les tonnages sont en augmentation régulière chaque année. En 2020, la hausse est particulièrement importante ce qui semble confirmer l'impact des confinements mis en place pour lutter contre la pandémie.

D'après « Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015 », les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 13,4% des emballages soit 161,97 tonnes.



4.3 Les encombrants (PaP et sur demande)

Collecte en porte-à-porte (PaP) :

La collecte des encombrants en PaP est assurée par Véolia Propreté. Les encombrants collectés sont stockés sur une plateforme située au Centre de Valorisation Énergétique de Montereau-fault-Yonne, avant d’être pris en charge par la COVED pour être éliminés sur l’ISDND de Champigny-sur-Yonne. Cette collecte a lieu une fois par trimestre sur l’ensemble des communes.



Collecte sur demande :

Pour aider les personnes ne disposant pas de moyens physiques ou techniques suffisants pour se débarrasser de leurs encombrants, le SIRMOTOM propose un service de collecte sur rendez-vous payant assuré par l’association d’insertion AIP REFON. Le coût de la prestation est, en partie, pris en charge par le syndicat. Il reste à payer une part forfaitaire pour l’usager, correspondant à 22 € le premier mètre cube et 11 € chaque mètre cube supplémentaire. Ces encombrants rejoignent ensuite les déchetteries du SIRMOTOM et les tonnages de ce flux d’encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.

Evolution des tonnages des encombrants collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Encombrants	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAP	594,46	584,08	550,18	648,82	17,93%	11,80
Sur demande (volume)	38 demandes 85 m ³	43 demandes 155 m ³	30 demandes 90 m ³	37 demandes 130 m ³	23,33%	---

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



Analyse : Une augmentation (17,93 %) est enregistrée en 2020 à l’inverse de la tendance à la baisse enregistrée les années précédentes. Les demandes d’enlèvement sur demande ont également augmenté en 2020 (23,33 %). L’impact des confinements sur la production de déchets est encore ici probablement à l’origine de cette forte hausse.



4.4 Les papiers

La COVED assure la collecte des papiers et les décharge sur le quai de transfert du SIRMOTOM au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-fault-Yonne. Le SYTRADEM se charge ensuite du traitement et du recyclage.

Evolution des tonnages des papiers collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Papiers	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	440,88	453,24	396,38	331,96	-16,25%	6,03

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



4.5 Les verres

La collecte du verre est assurée par la COVED. Le matériau est ensuite stocké sur une plateforme dédiée au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-fault-Yonne. Verallia s'occupe enfin de le recycler.

Evolution des tonnages des verres collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Verres	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	981,6	1032,82	1056,92	1066,70	0,93%	19,39

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



4.6 Les textiles

Historiquement, deux types de bornes d'apport textile étaient à disposition sur le territoire : Le Relais (23 bornes) et EcoTextile (27 bornes). Fin 2020, la situation a évolué et les 53 bornes maintenant disponibles sont désormais uniquement celles de « Le Relais ». Ces derniers sont chargés de la collecte et de la valorisation des Textiles, Linge de maison et chaussures (TLC) qui y sont déposés.

Evolution des tonnages des textiles collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Textiles	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	105,72	113,13	183,50	145,90	-20,49%	2,65

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



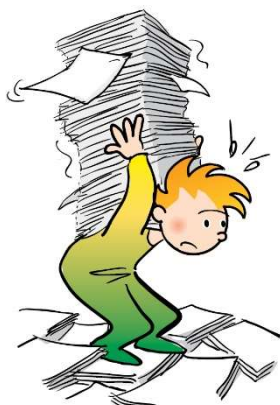
4.7 Les sapins

La collecte des sapins de Noël est assurée par Véolia Propreté. Jusqu'à mi-janvier, des points de collecte exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune. Le syndicat assure la coordination, la communication et la fourniture de la signalétique pour cette opération. L'année 2020 est l'année record depuis la mise en place de ce service avec 15,46 tonnes de sapins collectés.

Evolution des tonnages des sapins collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Sapins	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	11,53	15,12	14,82	15,46	4,32%	0,28

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



4.8 Le papier administratif

Véolia propreté se charge des collectes du papier administratif. Elle concerne uniquement les administrations et les établissements publics. Le ramassage est trimestriel depuis 2016.

Evolution des tonnages des papiers administratifs collectés entre 2017 et 2020

Tonnages Papier	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ratio en Kg/hab
PAV	11,64	12,8	13,98	10,90	-22,03%	0,20

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (55 008 hab.)



4.9 Les piles

Des points de collecte de piles sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du territoire du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande auprès du syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie puis comptabilisé avec le flux déchetterie.



4.10 Les déchetteries

L'année 2020 représente une année complète de fonctionnement « particulière » car un changement de prestataire pour les deux déchetteries du SIRMOTOM est intervenu en début d'année. Le détail des tonnages collectés par flux sur les deux déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

Tonnages collectés en déchetterie - Bilan général

Typologie de déchets	Tonnage Voulx 2020	Tonnage Montereau 2020	Tonnage Global 2019	Tonnage Global 2020	Différence Global 2019-2020	% différence 2019-2020
Gravats	809,740	2 573,450	3 360,160	3 383,190	23,030	0,69%
Déchets verts	663,340	1 168,300	2 108,640	1 831,640	-277,000	-13,14%
Tout-venant incinérables	364,680	1 458,670	868,520	1 823,350	954,830	109,94%
Tout-venant encombrants	379,900	995,050	2 122,060	1 374,950	-747,110	-35,21%
Mobilier (EcoMobilier)	114,450	492,410	620,080	606,860	-13,220	-2,13%
Plâtre non valorisable	167,790	367,730	468,160	535,520	67,360	14,39%
Plâtre valorisable	2,110	55,770	57,920	57,880	-0,040	-0,07%
Ferrailles	98,250	234,010	278,342	332,260	53,918	19,37%
Terre	-	0,000	33,760	0,000	-33,760	-100,00%
Carton	17,080	47,760	79,460	64,840	-14,620	-18,40%
Pneus non valorisables	7,040	30,950	30,860	37,990	7,130	23,10%
Pneus valorisables (Aliapur)	8,126	64,350	42,624	72,476	29,852	70,04%
DEEE	58,200	154,200	215,700	212,400	-3,300	-1,53%
Déchets dangereux	37,208	66,440	109,201	103,648	-5,553	-5,09%
Huile de vidange	3,670	12,840	18,900	16,510	-2,390	-12,65%
Piles	0,620	1,317	1,817	1,937	0,121	6,63%
Huile végétale	0,440	0,740	1,519	1,180	-0,339	-22,32%
Capsules Nespresso	N.C.	N.C.	0,000	0,000	0,000	0,00%
Ampoules et néons	0,087	0,839	1,186	0,926	-0,260	-21,92%
Batteries	2,050	2,690	4,902	4,740	-0,162	-3,30%
Radiographies	0,000	0,120	0,000	0,120	0,120	100,00%
Cartouches d'encre	0,068	0,096	0,037	0,164	0,127	343,24%
Bouteilles de gaz	240 unités	291 unités	442 unités	531 unités	+ 89 unités	20,14%
Extincteurs	129 unités	220 unités	261 unités	336 unités	+ 75 unités	28,74%
Total hors gravats	1 925,109	5 154,282	7 063,688	7 079,391	15,703	0,22%
Total	2 734,849	7 727,732	10 423,848	10 462,581	38,733	0,37%

N.C. : Non Communiqué



Depuis l'année 2011, une tarification a été mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons et ferrailles sont acceptés à titre gracieux. Les dépôts de mobiliers sont également gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMobilier.

Tonnages des professionnels collectés en déchetterie - Bilan général

	Unité	Montereau				Vouix			
		Professionnels		Professionnels hors territoire		Professionnels		Professionnels hors territoire	
		Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume
Tout-venant incinérables	M3	123	74,00	16	15,75	1	0,25	1	0,75
Tout-venant encombrants	M3	136	92,00	24	14,75	3	3,00	1	3,00
Plâtre	M3	13	8,75	9	6,50	1	0,25	0	0,00
Plâtre valorisable	M3	2	0,50	7	6,00	0	0,00	0	0,00
Carton	M3	68	49,50	6	2,75	1	0,25	0	0,00
Déchets verts	M3	24	16,00	1	0,25	2	0,75	0	0,00
Ferrailles	M3	42	20,00	11	8,00	1	0,50	1	1,00
Gravats	M3	46	27,75	4	2,00	2	3,25	0	0,00
Terre	M3	1	0,25	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	M3	455	288,75	78	56,00	11	8,25	3	4,75
Ampoules et néons	Unité	1	4,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Verre	Unité	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Vêtements	Unité	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pneu non valorisable	Unité	2	5,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pneu valorisable	Unité	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Cartouches d'encre	Unité	3	5,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	Unité	8	16,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Piles	Litre	2	1,50	1	0,50	0	0,00	0	0,00
Aérosols	Litre	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Phytosanitaires	Litre	2	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Solvants	Litre	1	0,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Acides et bases	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Produits particuliers	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Emballages vides souillés	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Huile de vidange	Litre	2	25,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pâteux	Litre	7	85,50	1	0,50	1	1,00	0	0,00
Combustibles	Litres	1	0,25	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	Litre	16	114,75	2	1,00	1	1,00	0	0,00



Bilan et analyse 2020 :

Globalement le tonnage collecté dans les déchetteries du SIRMOTOM est stable.

- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Voulx est de 2 734,849 tonnes hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz (1 925,109 tonnes hors gravats), soit une diminution des tonnages par rapport à 2019 (- 8,80 %) ;
- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Montereau-fault-Yonne est de 7 727,732 tonnes hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz (5 015,801 hors gravats), soit une augmentation de 4,07 % par rapport à 2019 ;
- le tonnage total collecté sur les deux déchetteries du SIRMOTOM est de 10 462,581 tonnes hors PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz (7 079,391 hors gravats), soit une stabilisation des tonnages (+ 0,37 %) par rapport à 2019.

Dans le détail, il est à noter :

- Une importante augmentation des tout-venants incinérables et une diminution des tout-venants encombrants par rapport à 2019. Cela traduit notamment le retour à un tri plus performant réalisé par le nouveau prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries. Cette réorientation des flux est également positive d'un point de vue environnemental avec une diminution du recours à l'élimination et une augmentation du recours à la valorisation énergétique.
- Une diminution de 13,14 % des déchets verts collectés par rapport à 2019. Il est possible que le confinement appliqué au printemps 2020 a conduit un certain nombre d'usagers à favoriser la gestion de proximité de leurs déchets verts (compostage, broyage, paillage, ...). De plus, ce flux est également fortement impacté par les conditions météo saisonnières et peut connaître des variations assez importantes d'une année sur l'autre.
- Une forte hausse des tonnages de pneus collectés et de la ferraille triée, et à l'inverse une diminution des quantités d'huile de vidange et des cartons collectés.

En 2020, le changement de prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries (1^{er} février 2020) a permis un retour à la normale en ce qui concerne la qualité du tri, comme le montre l'analyse détaillée de la variation des flux.

A noter toutefois, un accident de travail est survenu lors d'une manœuvre de déplacement de véhicule réalisé par un usager. Des mesures ont été prises par le prestataire (signalisation et création d'espaces protégés pour les gardiens) afin de renforcer la sécurité des usagers et des personnels.

Les tonnages totaux sont stables alors que la fréquentation globale des déchetteries est en diminution (baisse de 1 136 visites sur la déchetterie de Voulx et de 1 892 visites sur la déchetterie de Montereau en 2020). Sur ce point toutefois, les confinements et autres restrictions de déplacement mises en œuvre sont probablement à l'origine d'apports moins fréquents mais plus importants. La déchetterie de Montereau-fault-Yonne reste toutefois, le point de collecte principal avec 73,86 % des tonnages contre 26,14 % pour Voulx.



En ce qui concerne les apports de déchets des professionnels pour l'année 2020 :

Par rapport à l'année 2019, le nombre d'apports par les professionnels en déchetterie est stable (574 en 2020 contre 578 en 2019). La déchetterie de Montereau-fault-Yonne avec 559 dépôts contre seulement 15 sur celle de Voulx, reçoit toujours la très grande majorité des apports des professionnels.

Globalement, les quantités apportées sont en baisse :

- Le volume total collecté de déchets est de 357,75 m³ contre 318 m³ en 2019, 405 m³ en 2018 et 506 m³ en 2017 ;
- Le volume total collecté de déchets diffus spécifiques est de 116,75 litres en 2020 contre 874 litres en 2019, 232 litres en 2018 et 518,5 litres en 2017. L'année 2019 avait été marquée par une importante augmentation du volume des pâteux collectés ;
- Le nombre d'unités de déchets divers collectés est de 16 en 2020 contre 53 en 2019.





Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et des papiers, sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

5.1.1 Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

5.1.2 Emballages ménagers (EMB) et papiers

Collectés par le prestataire Aubine en porte-à-porte ou par Coved en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Aubine directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

5.1.3 Déchets des autres collectes

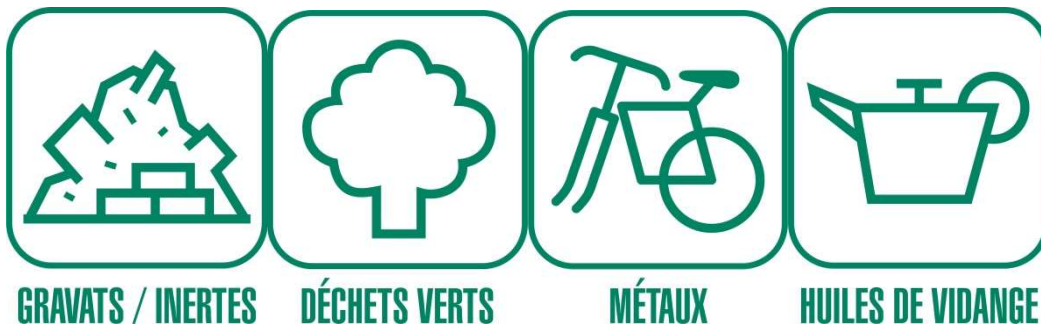
Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Papiers administratifs en PaP / Centre de recyclage de Villeneuve le Roi, Véolia ;
- Encombrants en PaP / ISDND de Champigny sur Yonne, COVED ;
- Encombrants à la demande / Rejoignent les déchetteries du SIRMOTOM et apparaissent donc dans leurs flux ;
- Sapins de Noël en apport volontaire / Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- Verre en PAV / Recyclage par Verallia.

5.1.4 Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants.

Exemples de quelques-uns des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustif)





Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2020
Gravats	Terralia	Valorisation matière	3 383,190
	Depolia	Stockage	
Déchets verts	Phytostore, Ferme de l'Abondance	Compostage	1 831,640
Tout-venant Incinérables	SYTRADEM (avec OMR)	Valorisation énergétique	1 823,350
Tout-venant encombrants	REP Foujou-Moisenay	Stockage	1 374,950
DEA (Mobilier)	Ecomobilier	Valorisation matière	606,860
Plâtre non valorisable	Depolia	Stockage	535,520
Plâtre valorisable	Dépolia	Valorisation matière	57,880
Ferrailles	Derichebourg	Valorisation matière	332,260
Terre	Terralia	Valorisation matière	0,000
Cartons	Depolia	Valorisation matière	64,840
Pneus non valorisables	Erric pneu, Depolia	Valorisation matière	37,990
Pneus valorisables	Aliapur	Valorisation matière	72,476
DEEE	OCAD3E et Ecologic	Valorisation matière	212,400
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC, La SMAB	Traitement spécialisé	103,648
Huile de vidange	Sevia	Valorisation matière	16,510
Piles	CorePile	Valorisation matière	1,937
Huile végétale	Sevia	Valorisation matière	1,180
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	0,000
Ampoules et néons	Ecosystem	Valorisation matière	0,926
Batteries	Depolia	Valorisation matière	4,740
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	0,120
Cartouches d'encre	Collectors	Valorisation matière	0,164
Petites bouteilles de gaz	Depolia	Valorisation matière	531 unités
Extincteurs	Depolia	Valorisation matière	336 unités

N.C. : non communiqué

Remarque 1 : Avec le changement de prestataires survenu au 1^{er} février 2020, seuls les exutoires utilisés entre février et décembre sont indiqués.

Remarque 2 : Les verres et papiers collectés en PAV sur les déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 3 : Les textiles, linge de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière EcoTLC, via les 2 opérateurs de collecte (Le Relais et EcoTextile).

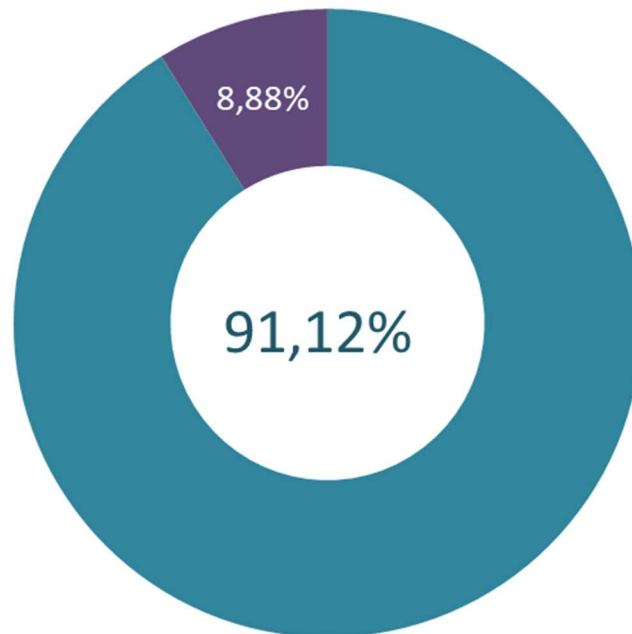


Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

6.1 Capacité et tonnages traités

6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).



2020

- % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation
- % des tonnages collectés orientés vers une installation de stockage

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les encombrants collectés en PaP, les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.

6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2015 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100,00%	60,74%	56,97%	64,91%	68,65%	73,42%	58,95%

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2017 utilisées en 2020). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.



6.1.3 Tonnages traités

En 2020, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élèvent à un total de 20 142,69 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri à Vaux-le-Pénil via le SYTRADEM, sont composés de 1 178,36 tonnes d'emballages ménagers recyclables et de 316,06 tonnes de papiers.

Les déchets des autres collectes spécifiques de 2020 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 10,90 tonnes de papiers administratifs en PaP :
⇒ Centre de recyclage de Villeneuve-le-Roi, Véolia ;
- 648,82 tonnes d'encombrants en PaP :
⇒ ISDND de Champigny-sur-Yonne, COVED ;
- 15,46 tonnes de sapins de Noël en « PAV » :
⇒ Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- 1066,70 tonnes de verre en PAV :
⇒ Recyclage par Verallia ;
- Encombrants à la demande :
⇒ Rejoignent les flux des déchetteries du SIRMOTOM.

Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

6.2 Refus de tri et performance

6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Il est à rappeler que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les produits de celle-ci. En cas de doutes sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

Une infime partie des emballages est directement vidée par Aubine sur le Centre de Tri de Vaux-le-Pénil pour être utilisée lors des caractérisations. En 2020, le SYTRADEM a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers (collecte sélective), et des papiers dont les moyennes sont présentées ci-après.

Evolution du pourcentage de refus entre 2015 et 2020 (données SYTRADEM)

	Pourcentage de refus					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Papiers	5,6	9,2	7,28	14,09	0,52	5,97
Emballages ménagers	12,8	12,9	13,45	6,43	10,90	8,98

Au centre de Vaux-le-Pénil, le tri des papiers et des emballages ménagers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.



Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers	Papiers
Tonnages entrants 2020	1178,36	316,06
Taux de refus 2020 (caractérisation)	8,98%	5,97%
Tonnages refus 2020	105,82	18,87
Tonnages sortants 2020	1072,54	297,19

Source : Convention financière de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets 2021 adoptée par le SYTRADEM

En parallèle de la hausse des tonnages par rapport à l'année 2019, le taux de refus en 2020 a diminué de 1,92 % pour la collecte sélective des emballages ménagers. A l'inverse, concernant le flux papiers, malgré une diminution des tonnages collectés, la qualité du gisement augmente mais reste relativement bonne avec un taux de refus de seulement 5,97%.

6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite « FREC », présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant la capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (72 000 tonnes/an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justifiables du terme de « valorisation énergétique »).

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant les installations de tri utilisées.

6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne ainsi que sur le devenir des refus de tri.



Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à étoffer ses opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir une incidence nulle sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri concourent également l'objectif de diminution des impacts environnementaux.

De manière plus concrète, pour limiter l'influence de ses opérations de collecte, le SIRMOTOM a débuté en 2017 une réflexion sur la modernisation de son parc de PAV, qui devrait permettre à terme de diminuer les conséquences environnementales (pollutions atmosphériques, olfactives, ...) et sanitaires (hygiène, ...).

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires est actuellement un indicateur pour quantifier l'effet de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.

Kilométrage total	2016	2017	2018	2019	2020
Km total	172 260 km	177 349 km	176 974 km	180 523 km	197 223 km
L Gazole total	132 001 L	138 279 L	138 549 L	151 050 L	170 137 L
Conso moyenne (L/100km)	76,63 L / 100km	77,97 L / 100km	78,29 L / 100km	83,67 L / 100km	86,27 L / 100km

Remarques : L'augmentation des kilomètres total depuis 2019, s'explique notamment par la prestation de collecte des points d'apport volontaire pour laquelle le dépôt du camion de collecte n'est plus situé à Montereau depuis que la société COVED n'est plus en charge de l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM.

Enfin, concernant l'impact des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (éco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages liés au transport vers les sites de traitement.

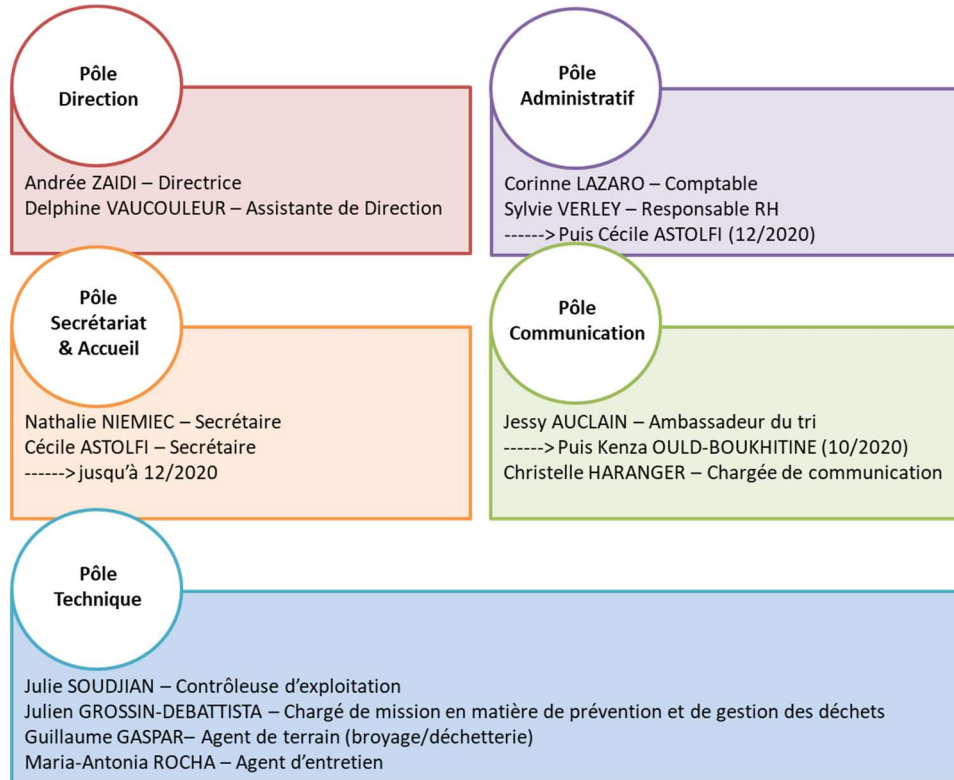




Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM en 2020 est composée de 12 agents répartis dans différents services.



8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture de contenants

- **CONTENUR SL** (bacs) & **SULO France** (composteurs) ;

Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté**
 - Collecte en porte-à-porte ;
 - Exploitation des déchetteries ;
- **Bourgogne recyclage** (Exploitation des déchetteries jusqu'au 31 janvier 2020) ;
- **COVED** :
 - Collecte des points d'apport volontaire ;
 - Collecte des dépôts sauvages ;
 - Traitement des encombrants ;
- **AIP Refon** (Collecte des encombrants sur demande) ;





Acteurs du traitement

SYTRADEM : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;

Plateforme de compostage de Samoreau (sapins de Noël) ;

ISDND de Champigny-sur-Yonne (encombrants) ;

Déchetteries

- **Terralia** (déchets verts des déchetteries, gravats, terre) ;
- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytostore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **REP Moisenay-Fouju** (encombrants) ;
- **Depolia** (gravats) ;
- **Depolia** (batteries) ;
- **Depolia** (cartons) ;
- **Depolia et Erric pneu** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Depolia** (plâtre non valorisable) ;
- **Depolia** (plâtre valorisable) ;
- **Sevia** (huiles de friture) ;
- **Depolia** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Collectors** (cartouches d'encre) ;
- **Sevia** (huiles de vidange) ;
- **CorePile** (piles) ;

Eco-Organismes

- **CITEO né de la fusion EcoEmballages** (emballages ménagers) et **EcoFolio** (papier) ;
- **EcoTLC** (textiles) via les opérateurs de collecte Le Relais et EcoTextile ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via le Centre de regroupement COVED et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **EcoMobilier** (*meubles*) : SEMAVAL (opérateur de collecte) ;
- **Ecosystem** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;



Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en terme de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

9.1.1 Les animations scolaires



Les animations scolaires proposées par le SIRMOTOM après validation de l'inspection académique, sont adaptables à tous les niveaux rencontrés (de la maternelle au collège). Elles durent environ 1h30 et couvrent différentes thématiques dont le choix est laissé aux enseignants (exemple : « Mes déchets à l'école », « Tri et recyclage », « Le monde des matières » ...).

En 2020, en dehors des périodes de limitation des interactions sociales mises en place par le gouvernement pour lutter contre la pandémie, les ambassadeurs du tri sont intervenus sur l'ensemble du territoire dans plusieurs classes de la maternelle au collège, sur demande des professeurs par le biais d'un formulaire d'inscription sur le site internet du syndicat.

9.1.2 La communication en porte-à-porte

En 2020, la communication en porte-à-porte des ambassadeurs du tri a été fortement perturbée par l'épidémie de covid-19. Les actions ont dû être limitées au maximum et recentrées sur :

- des contrôles de collecte sur le tri sélectif ;
- des interventions dédiées à certains problèmes particuliers rencontrés par les usagers ;
- la sensibilisation à la bonne utilisation des sites d'apport volontaire (bornes enterrées et semi-enterrées).

DÉPÔTS DES DÉCHETS CONSIGNES DU SIRMOTOM



- Pas de déchets ou sacs au sol.*
- Dépôts des ordures ménagères dans un sac fermé (maxi 50 L.) dans la borne marron.*

www.sirmotom.fr
N° VERT 0800 45 63 15
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

* Conformément à l'article 4.3.1 du règlement de collecte du SIRMOTOM : « Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs fermés avant d'être déposés dans les conteneurs. Les sacs posés en dehors du conteneur, et déposés sur le trottoir, sont refusés à la collecte. »

Toujours selon le règlement de collecte du SIRMOTOM et notamment l'article 2.1 : « Tous les producteurs de déchets sont astreints au respect des normes et des règles définies par le règlement [...]. En cas de non-respect de celui-ci, les contrevenants s'exposent à des poursuites. »

L'objectif de la communication en porte-à-porte est multiple :



MESSAGE DU SIRMOTOM

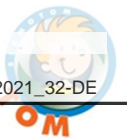
L'équipe du SIRMOTOM vous remercie pour l'intérêt que vous portez au tri sélectif. Pour améliorer la qualité de ce tri, retenez une règle simple :

« Pour le plastique, mettez uniquement dans le bac jaune les emballages en forme de bouteille ou de flacon. Les autres déchets en plastique vont dans le bac marron ».



Une question sur le tri ? Appelez l'ambassadeur du tri du SIRMOTOM au 01 64 32 67 23

- informer les habitants sur les bonnes pratiques de tri afin de diminuer les refus de tri et d'augmenter les tonnages de la collecte sélective ;
- former les usagers à l'utilisation des nouveaux dispositifs comme les conteneurs semi-enterrés ;
- rappeler les gestes à adopter comme de veiller à rentrer les bacs afin qu'ils ne restent pas à demeure sur la voie publique.



9.1.3 Les autres animations



En janvier 2020 par exemple, une sensibilisation des publics éloignés a été organisée. 30 usagers de la Maison des Familles à Montereau ont été sensibilisés au tri des T.L.C (textiles, linge de maison et chaussures) et aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Des mémotris et des flyers, spécialement créés pour cette action ont été distribués. Les personnes participantes font partie des ateliers de l'apprentissage de la langue française.

En marge des animations scolaires, le SIRMOTOM propose des visites de la déchetterie, une sensibilisation dans les structures accueillants du public (sur demande des structures).



En complément de ces animations, le SIRMOTOM est également présent sur des manifestations locales, nationales et européennes dans le but de toucher un public toujours plus large. En 2020, le SIRMOTOM a notamment participé aux évènements suivants :



Du 7 au 13 septembre 2020, se déroulait la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP). Une sensibilisation et une collecte de piles ont été mises en place en direction du grand public sur le parking de la Z.A.C de la Sucrerie à Montereau. Cette action était soutenue par l'éco-organisme COREPILE.



L'opération « Nettoyons la nature » se déroulait le 26 septembre 2020 à Saint-Germain-Laval. Près de 160 personnes (enfants et adultes) ont été sensibilisées au tri des déchets de façon globale avec un stand d'informations avant le ramassage de déchets. Des mémotris, des flyers d'informations et des cadeaux ont été distribués aux participants (sacs en tissu à l'effigie du SIRMOTOM).



9.1.4 Les outils de communication

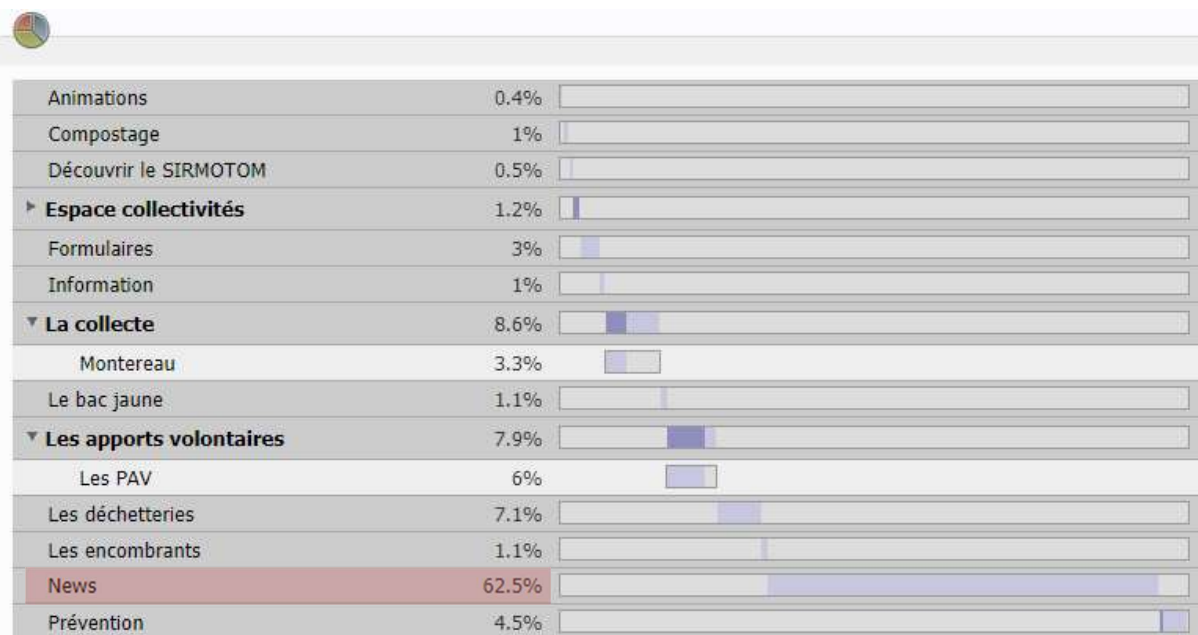
Site internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet mis à jour régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles afin de les rendre facilement accessibles à nos usagers.

En 2020, le nombre de visite sur le site web a augmenté pour passer de 62 602 à 87 673 soit 25 069 personnes supplémentaires. En mai, mois du déconfinement, le nombre de visites sur le site internet a doublé. La page des horaires des déchetteries était l'une des plus visitée. La page la plus populaire était celle des « News » avec près de 63% du trafic sur le site. Cela démontre l'importance de poster de l'information au quotidien.



Répartition en % des sections du site internet consultés.





Nombre de visites par jour à des dates clefs durant le 1er confinement :

Date des visites du site internet	2019	2020
17 mars (début du confinement)	298	455
14 avril (réouverture sur rdv des déchetteries)	176	227
9 mai	175	405

Le magazine « Tom vous informe »

En raison de la crise COVID, il n'y a eu aucune parution du magazine gratuit « Tom vous informe ». Cette année 2020 a permis de travailler sur une nouvelle mouture prévue en 2021.

Les médias locaux

Les informations relatives aux services proposés par le SIRMOTOM sont relayées par différents médias locaux afin de les rendre facilement accessibles au grand public (La République de Seine-et-Marne et Radio Oxygène).

Les réseaux sociaux

Quotidiennement, le profil Facebook® est alimenté d'informations pratiques (conseils pour réduire ses déchets, astuces pour trier ses emballages...) le plus souvent de façon ludique (vidéos, illustrations, ...). Plus que jamais, en période de confinement, il a permis d'informer les internautes sur les consignes de dépôts des déchets (gants, masques, mouchoirs...), les modifications concernant les ouvertures et fermetures des déchetteries mais également sur l'intensification des collectes en porte-à-porte dans ces certains cas.

Sirmotom Montereau
5 mai 2020 · 🌐

👉 **APPEL AU RESPECT DES CONSIGNES**
Le SIRMOTOM constate une multiplication de dépôts d'ordures en vrac : **STOP à l'incivisme.**
Pensez aux ripeurs qui collectent : mettez vos déchets ménagers dans des **SACS FERMES** et **DANS LE BAC** ou conteneur **MARRON**.
Voici en image la marche à suivre afin que la collecte des déchets se déroule en toute sécurité et dans le respect de tous.

COVID-19
CONSIGNES DE COLLECTES DU SIRMOTOM

🧼 **SE LAVER LES MAINS AVANT ET APRÈS UN CONTACT AVEC UN BAC OU UN CONTENEUR**

ORDURES MÉNAGÈRES
Dans un sac fermé de maximum 50 litres

EMBALLAGES MÉNAGERS
Directement dans le bac sans sac

PAPIERS
Magazines, journaux, feuilles imprimées, etc.
Directement dans le bac sans sac

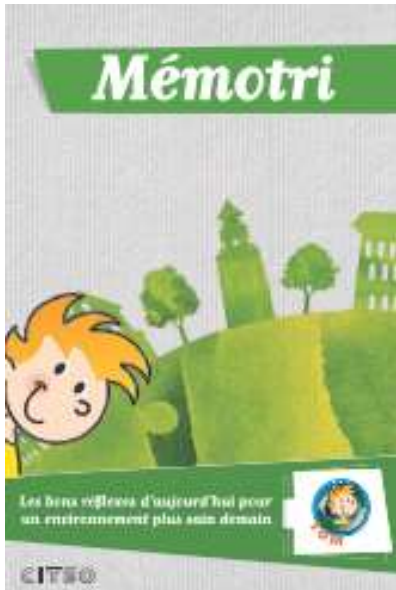
VERRES
Bouteilles, pots, bocaux uniquement en verre
Directement dans le bac sans sac

DÉCHETS VERTS
Utilisez-les dans votre jardin :

1. Compostez en déposant vos feuilles, végétaux et la tonte de gazon.
2. Pratiquez le «mulching» en laissant la tonte sur le gazon.
3. Paillez en déposant une couche d'herbe, de feuilles ou de copeaux de bois.



Les supports de communication



Les supports de communication du SIRMOTOM sont relativement variés. Ils se déclinent en fonction du public et des objectifs (sensibilisation, information, inscription). Sur le terrain, les supports d'informations sont distribués aux usagers (sacs de pré-collecte, guides de tri, autocollants « stop-pub » ou mémotris). Pour plus d'informations, des affiches de consignes de tri sont également apposées dans les locaux de propreté, dans les halls d'immeubles et sur les bacs de tri. Pour des évènements « festifs », des goodies sont généralement réalisés à l'effigie du SIRMOTOM et distribués (gourdes, gobelets réutilisables...). Enfin, des expositions thématiques éditées en grand format servent de support aux différentes actions de communication et de prévention. Elles peuvent être prêtées aux communes.

Le relais d'informations par les collectivités territoriales

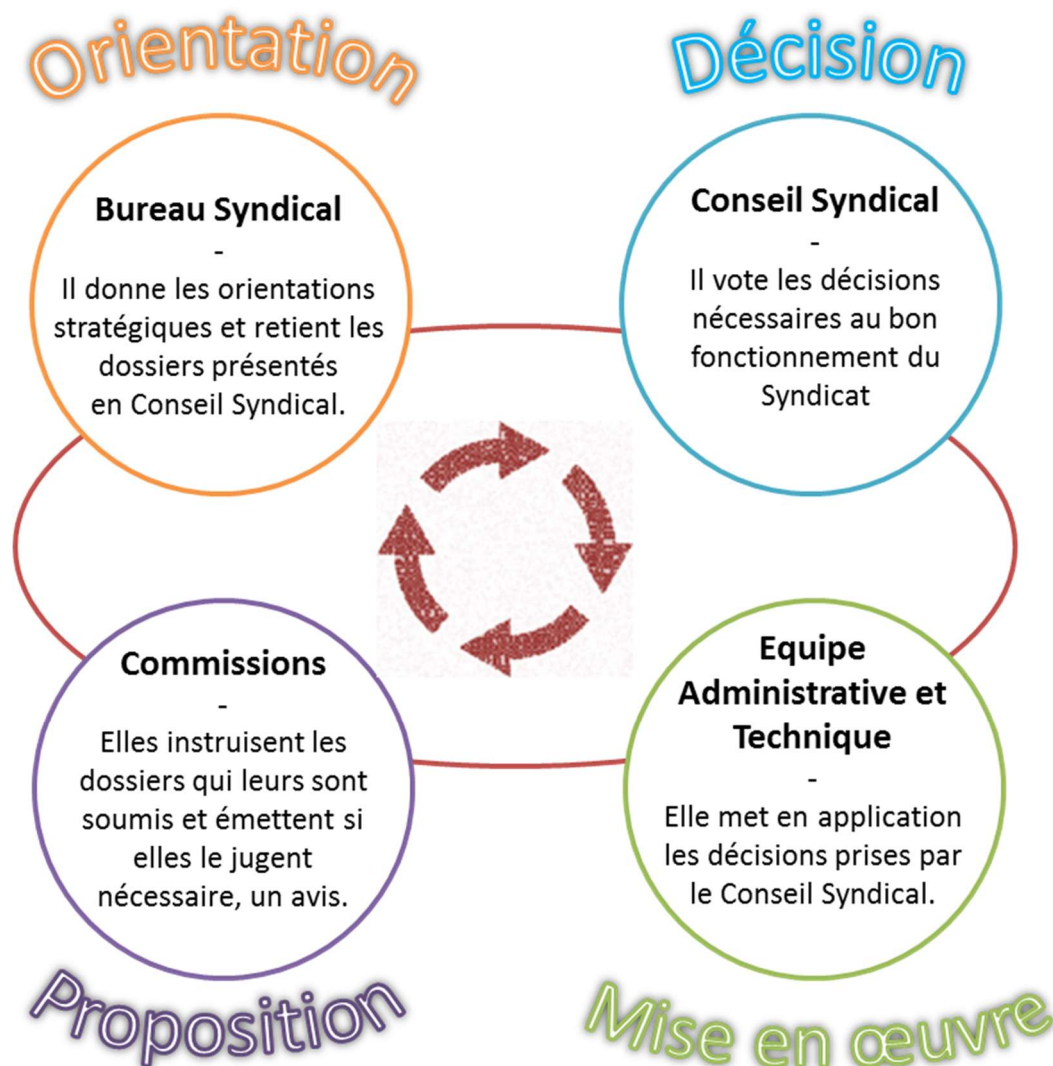
Chaque action « grand public » est transmise à l'ensemble des communes. Le contenu proposé peut s'adapter à différents supports de communication (journaux communaux, panneaux lumineux, flyers, affiches et communiqués).





9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 7 novembre 2019 par Monsieur Yves JEGO. Il est administré par un conseil syndical composé de 61 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant, il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).



9.2.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 18 septembre 2020 parmi les délégués du conseil syndical.

Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

Composition du bureau syndical du SIRMOTOM

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vice-Présidents	M. Vincent CHIANESE, 1 ^{er} Vice-Président en charge des Finances et du Budget
	M. Lionel VALLEE, 2 ^{ème} Vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	Mme. Christina QUERMELIN, 3 ^{ème} Vice-Présidente en charge de la Prévention
	M. Michel MARTI, 4 ^{ème} Vice-Président en charge des Collectes - Déchetteries
	M. Frédéric FONTAINE, 5 ^{ème} Vice-Président en charge des Prospectives
Secrétaire	M. Nicolas BOLZE
Secrétaire-adjoint	Mme. Sarah HUSSON
Assesseurs :	M. Romain SENOBLE
	M. Casimir CHEREAU
	M. Denys MARTIN
	Mme. Sandrine GENTET
	Mme. Virginie VOLLEREAU
	M. Yves ROY
Délégué auprès du Président :	M. Michel FONTAN

9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de cinq (« Affaires générales – Personnel », « Collectes – Déchetterie », « Finances et budget », « Prospectives » et « Prévention »). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.





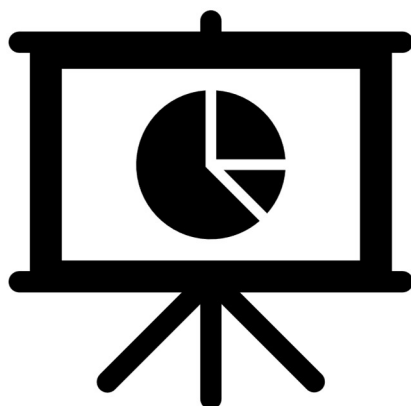
Partie 2 – Les indicateurs financiers

De quoi parle-t-on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service.

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre sur l'année 2017. L'année 2018 était donc la première année complète permettant d'ajuster la connaissance des coûts. En effet, par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges en fonction de leur nature, ces dernières sont ensuite ventilées par destination ou fonction. Actuellement en cours d'appropriation, ce nouvel outil fait également l'objet d'un accompagnement de l'ADEME auprès des collectivités d'Île-de-France, pour leurs permettre d'explicitier les coûts de gestion des déchets et leurs évolutions, de manière bien plus concrète, à travers un outils appelé « matrice des coûts ».





Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

	Ordures ménagères résiduelles	Verres	Papiers graphiques	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetteries (hors gravats) (inclus les tonnages d'encombrants en PaP)	TLC (Textiles, Linge, Chaussures)	Sapins	Papiers administratifs
Mode d'organisation	PaP et AV	AV	AV	PaP et AV	PaP	AV	AV	AV	PaP
Fréquences	1 à 3 fois par semaine	-	-	1 fois par semaine	1 fois par trimestre	-	-	1 fois par an	1 fois par trimestre
Tonnage collecté	18 319,34	1 066,70	331,96	1 208,72	648,82	7 079,39	145,90	15,46	10,90
Kg/ hab (SIRMOTOM)	328,08	19,39	28,01	11,80	128,70	3,13			
Kg/ hab (IDF)	289,00*	20,00*	35,00*	24,00*	67,00*,***	20,00**			
Ecart / ratio IDF	39,08	-0,61	-6,99	-12,20	61,70	-16,87			
Collecte	SIRMOTOM								
Traitement	Délégation au SYTRADEM								

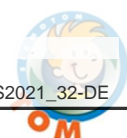
PaP : porte-à-porte / AV : apport volontaire.

Population municipale 2017 du SIRMOTOM en vigueur au 1^{er} janvier 2020 : 55 008 habitants (INSEE).

* Données IDF : Gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France • données 2015 © ORDIF • déc 2017.

** Données IDF : Inclus la collecte des déchets verts hors déchetterie.

*** Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes et des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.



10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
Sytradem	Contribution au SYTRADEM – (englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne, de l'ancien centre de tri de Nangis ainsi que le fonctionnement du syndicat).	Adhésion	Sans objet	3 425 704,87 €	1,01%
Smetom-Geeode **	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	24 471,73 €	-89,06%
Aubine - Veolia propreté *	Contrat de collecte LOT1 - AUBINE - Collecte en PaP, entretien et maintenance des bacs	MP, 7 ans	2022	2 650 969,72 €	3,27%
Coved *	Contrat de collecte LOT2 - COVED – Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants	MP, 7 ans	2022	69 911,18 €	27,74%
Coved *	Contrat de collecte LOT3 - COVED - Collecte en PAV et entretien maintenance des colonnes	MP, 7 ans	2022	204 080,25 €	15,45%
Coved **	Contrat de collecte LOT4 - COVED - Nettoyage des dépôts sauvages	MP, 7 ans	2022	2 674,11 €	-47,45%
Bourgogne recyclage puis Aubine – Véolia propreté *	Exploitation des déchetteries – Bourgogne recyclage puis Aubine-Véolia propreté (inclus également la location de bennes pour la collecte des pneus usagés).	MP, 5 ans	2025	1 017 833,68 €	12,15%
Depolia	Convention de collecte et de traitement des récipients sous pression et convention d'apport de l'amiante intégré	Prestation	Sans objet	19 043,04 €	12,85%
Aip refon	Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	Prestation	Sans objet	2 175,01 €	49,52%

MP : Marché public.

* Rattachements de charge inclus

** Sans l'annulation des rattachements 2019, les montants seraient de

- SMETOM-GEEODE = 118 976,73 €
- COVED LOT 4 = 4 674,11 €



Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2020. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif 2020 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2020 : 8 339 553,96 €
Dont 122 508,71 € d'opérations d'ordre
- Dépenses d'investissement 2020 : 329 302,00 €
- Recettes de fonctionnement 2020 : 8 407 985,34 €
- Recettes d'investissement 2020 : 122 508,71 €
Dont 122 508,71 € d'opérations d'ordre

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Pour rappel, le compte administratif présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (39 communes), pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence, est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (55 838 habitants, Recensement 2017 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020).

ANNEE	POPULATION TOTALE	PARTICIPATION DES COMMUNES	COÛT / HAB.	EVOLUTION en % du COÛT / HAB.
2008	49 942	6 450 172,36 €	129,15 €	
2009	50 562	7 926 485,96 €	156,77 €	21,38%
2010	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
2011	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
2012	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
2013	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
2014	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
2015	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
2016	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
2017	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
2018	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %
2019	55 277	7 547 521,58 €	136,54 €	10,00 %
2020	55 838	7 624 120,52 €	136,54 €	0,00 %

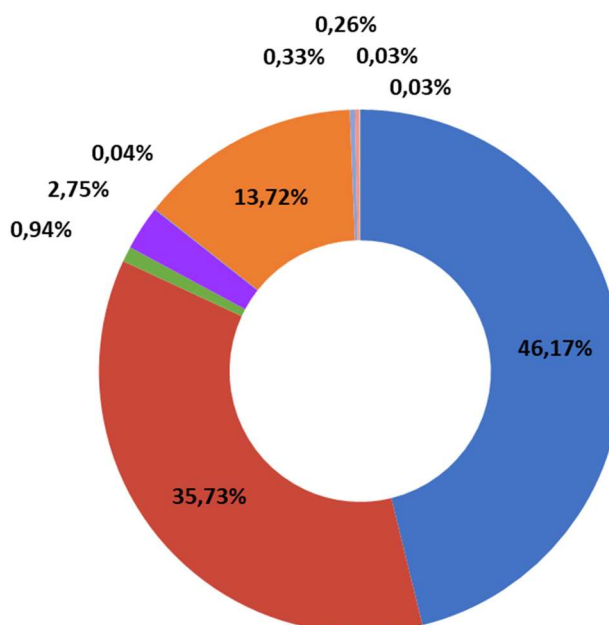


11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2020 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne et de l'ancien centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat), au contrat de collecte en porte-à-porte (LOT 1 Aubine) et à l'exploitation des déchetteries (Bourgogne recyclage et Aubine – Véolia propreté). Enfin, les contrats de collecte des Lots 2 à 4 et diverses prestations complètent cette liste dont le montant total est de 7 419 209,04 €.



Coûts des prestations de services

Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	3 425 704,87 €
Contrat de collecte LOT 1 - AUBINE – Collecte PaP *	2 650 969,72 €
Contrat de collecte LOT 2 - COVED – Encombrants *	69 911,18 €
Contrat de collecte LOT 3 - COVED – Collecte PAV *	204 080,25 €
Contrat de collecte LOT 4 - COVED – Dépôts sauvages **	2 674,11 €
Exploitation des déchetteries - Bourgogne recyclage - Aubine Véolia propreté*	1 017 833,68 €
Participation : Frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE **	24 471,73 €
Convention Depolia (collecte et traitement : extincteurs/bouteilles de gaz et convention amiante)	19 043,04 €
Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	2 175,01 €
Collectes exceptionnelles	2 345,45 €
Total	7 419 209,04 €

* Rattachements de charges inclus.

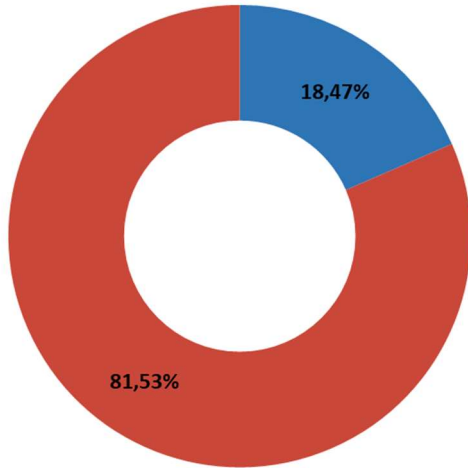
** Sans l'annulation des rattachements 2019, les montants seraient de

- SMETOM-GEEODE = 118 976,73 €
- COVED LOT 4 = 4 674,11 €



11.1.2 Prestations de conseil

Deux types de prestations de conseil ont été réalisées en 2020. Elles concernent l'assistance juridique et financière. Leur montant total est de 23 310,04 €.



Coûts des prestations de conseil

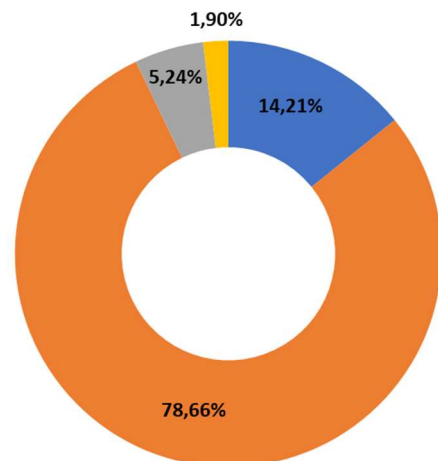
Prestations de conseil	Montant
Assistance financière	4 305,60 €
Assistance juridique	19 004,44 €
Total	23 310,04 €

11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (78,66 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées aux projets de communication et de prévention. Leur montant total est de 774 526,17 €.

Coûts des frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement	Montant
Charges de structure	110 050,86 €
Personnel, élus	609 214,48 €
Communication	40 575,53 €
Projets de réduction des déchets	14 685,30 €
Total	774 526,17 €

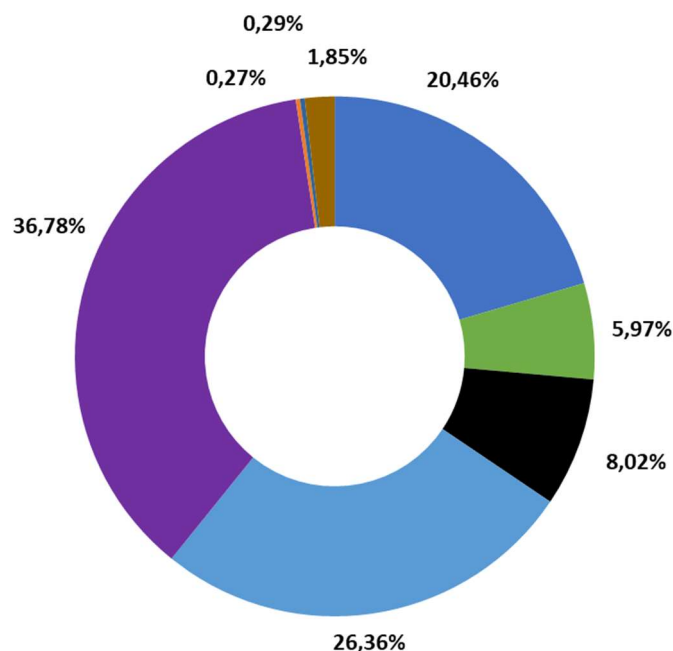




11.2 Dépenses d'investissement

En 2020, le SIRMOTOM a investi dans la fourniture de bacs de précollecte, de composteurs et de matériel informatique, d'acquisitions diverses et des dépenses liées aux petits travaux d'entretien sur les déchetteries ou au bâtiment administratif. Le reste des investissements concernent le projet de modernisation des PAV du territoire, le projet d'extension/rénovation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et l'amortissement des subventions d'investissement.

Coûts des investissements

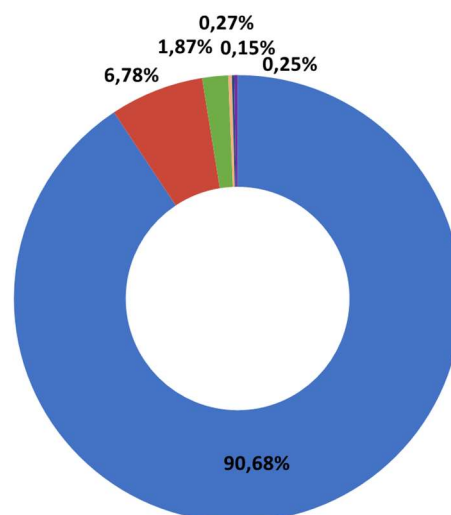


Dépenses d'investissement		Montant
Fournitures de pré-collecte (Bacs OM et CS) – SULO France		67 359,70 €
Fournitures de composteurs individuels - SULO France		19 648,32 €
Fournitures de bureaux et interventions informatiques		26 418,94 €
Cession licences (logiciel, anti-virus et mises à jour)		11 890,64 €
Matériel informatique (postes de travail)		13 634,71 €
Chaises de bureau		893,59 €
Projet modernisation du parc de PAV (OMR/CS/VERRE/PAPIERS)		86 817,69 €
AMO/MOE - Projet PAV OM/CS/VERRE/PAPIERS - SAFEGE		32 292,02 €
Missions complémentaires - Projet PAV OMR/CS/VERRE/PAPIERS (Géotechnique, CSPS)		54 525,67 €
Projet de rénovation/extension de la déchetterie de Montereau		121 117,57 €
MOE - Projet déchetterie MFY - ATE		25 656,97 €
MOE - Projet déchetterie MFY - CABINET MERLIN		38 995,04 €
Missions complémentaires - Projet déchetterie MFY (Topographie, Géotechnique...)		56 465,56 €
Acquisitions		13 312,01 €
Matériel photo		416,61 €
Panneaux déchetterie		470,39 €
Autres - Travaux divers SIRMOTOM & déchetterie		965,88 €
Amortissement des subventions d'investissement		6 086,90 €
Total		329 302,00 €



11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2020, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre la participation des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, un remboursement suite à la dégradation de bennes, des aides/subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant.



Recettes de fonctionnement

Recettes	Montant
Participation des communautés de communes	7 624 120,52 €
Soutiens Eco-Organismes	570 294,97 €
ECODDS	4 798,94 €
CITEO / ECO-EMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	539 311,31 €
ECO MOBILIER	20 695,92 €
RECYL M	69,50 €
ECO TLC	5 419,30 €
Matériaux / Valorisation	156 992,48 €
ACTECO - ACIERS	11 350,14 €
DERICHEBOURG - FERAILLES	30 678,59 €
AUBINE – PAPIERS ADMINISTRATIFS	708,50 €
ACTECO – EMB MENAGERS : Alu, cartonnettes, plastiques	39 532,89 €
ACTECO - PAPIERS	30 062,98 €
VERALLIA ST GOBAIN - VERRE	30 534,92 €
COVED Matériaux triés – EMB MENAGERS : briques alimentaires	87,94 €
OCAD3E - D3E	12 708,86 €
DEPOLIA BATTERIE	1 327,66 €
Remboursement dégradation bennes	22 300,00 €
Aides et subventions	13 000,00 €
CRIF "Réduction et valorisation des biodéchets"	13 000,00 €
Autres remboursements	7 305,75 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	6 189,72 €
Dotations aux amortissements des subventions d'investissement	6 086,90 €
Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, ...)	1 695,00 €
Total	8 407 985,34 €

11.4 Recettes d'investissement

La demande de FCTVA 2020 - Dépenses 2019 du SIRMOTOM a fait l'objet d'un décalage temporaire. Par conséquent, son versement interviendra au cours de l'exercice 2021.



11.5 Comptabilité analytique

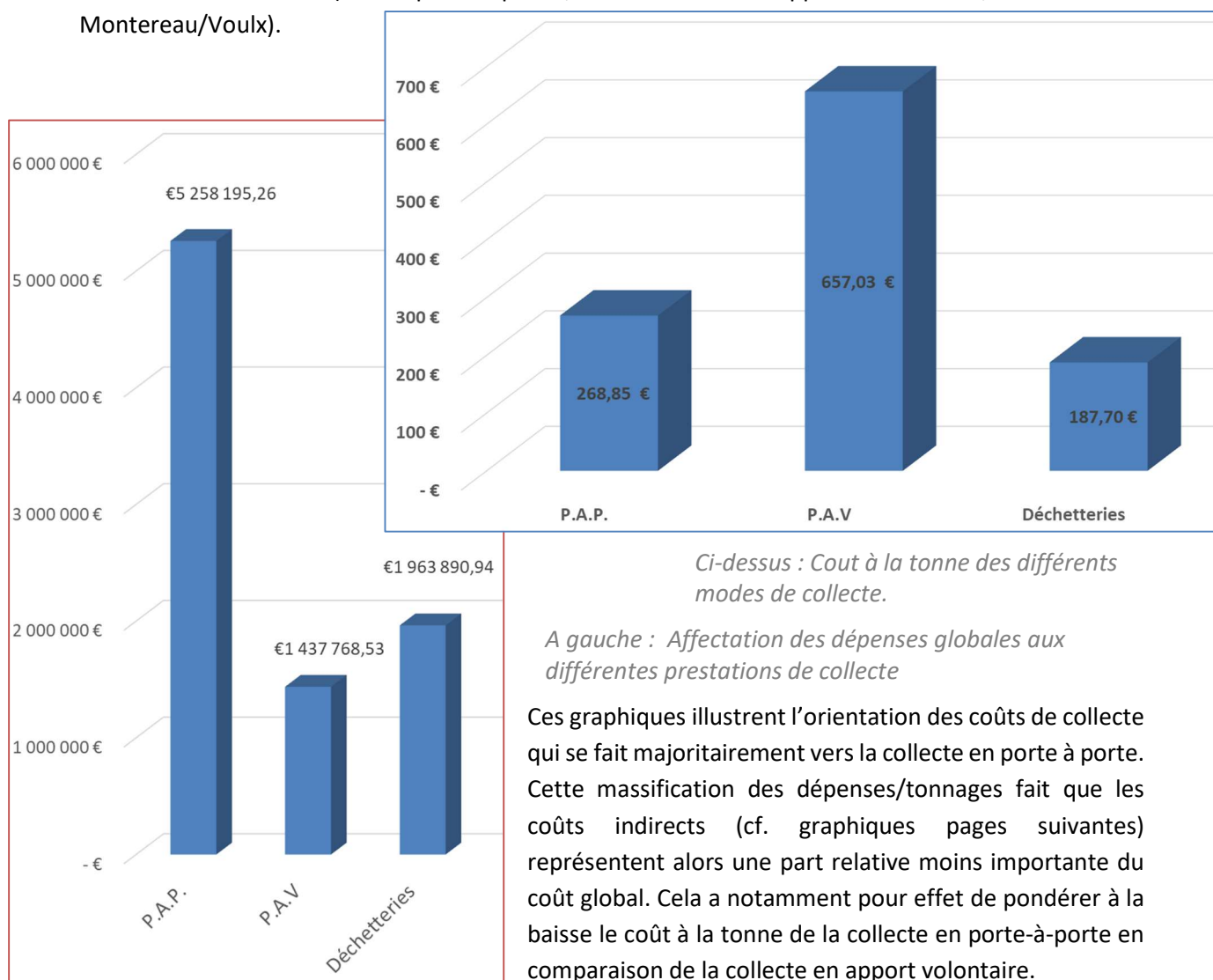
Depuis 2017, le SIRMOTOM met en place un outil de comptabilité analytique. Il est intéressant de faire un focus sur l'année 2020 qui semble confirmer la stabilité du système et permet de s'approprier la comptabilité du SIRMOTOM d'une nouvelle façon.

A noter toutefois, la comptabilité analytique diffère de la comptabilité classique sur plusieurs points dont certains entraînent d'importantes différences qu'il est nécessaire de bien identifier :

- Prise en compte de l'amortissement des bâtiments à travers la notion de charges supplétives ;
- Concordance avec le compte administratif ;
- Rattachements de charge et recettes non inclus ;
- Montants avec taux de TVA recalculés (HT pour les recyclables car récupération de la TVA, taux de TVA proratisée pour les dépenses mixtes car récupération d'une partie de la TVA seulement et TTC pour les non recyclables car aucune récupération de la TVA).

Ventilation sur les différents modes de collecte :

En 2020, la ventilation des dépenses est affectée selon la répartition illustrée ci-après sur les différents modes de collectes (PAP : porte-à-porte ; PAV : Points d'apport volontaire ; Déchetteries Montereau/Voulx).

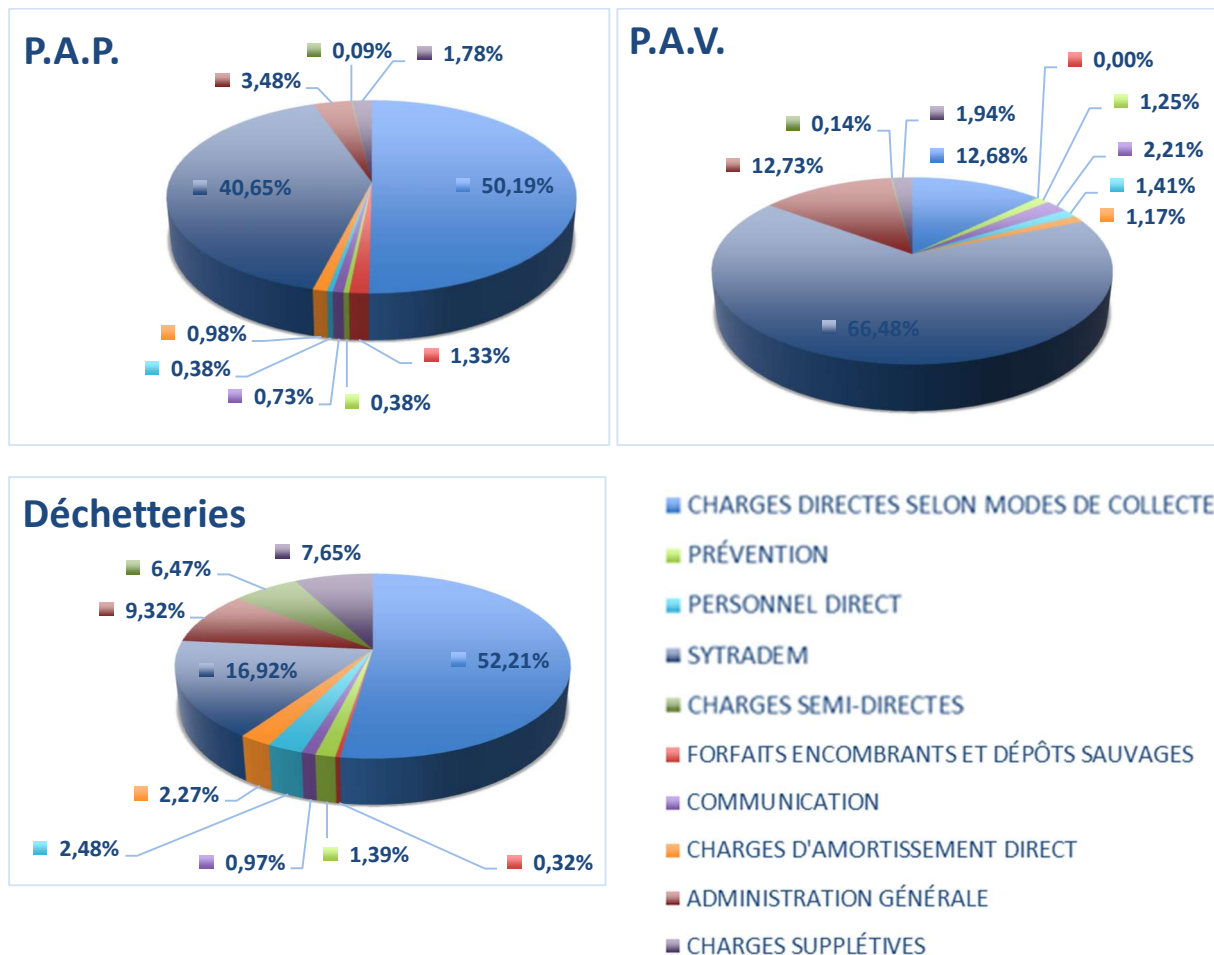




Plus en détails, ci-dessous, le tableau et les trois graphiques illustrent également la répartition des dépenses selon les différents postes pour chacun des modes de collecte.

	P.A.P.	P.A.V	DÉCHETTERIES
Charges directes selon modes de collecte	2 639 289,86 €	182 330,07 €	1 025 278,94 €
Forfaits encombrants et dépôts sauvages	69 679,21 €	- €	6 332,15 €
Prévention	19 738,90 €	17 915,90 €	27 354,56 €
Communication	38 509,29 €	31 752,43 €	19 071,86 €
Personnel direct	20 219,47 €	20 219,47 €	48 715,58 €
Charges d'amortissement direct	51 600,00 €	16 845,76 €	44 600,20 €
Sytradem	2 137 639,84 €	955 771,66 €	332 293,37 €
Administration générale	183 050,69 €	183 050,69 €	183 050,69 €
Charges semi-directes	4 723,44 €	2 045,64 €	127 025,22 €
Charges supplétives	93 744,55 €	27 836,91 €	150 168,35 €
	5 258 195,26 €	1 437 768,53 €	1 963 890,94 €

Tableau et graphiques : Répartition des dépenses selon les postes pour les différents modes de collecte

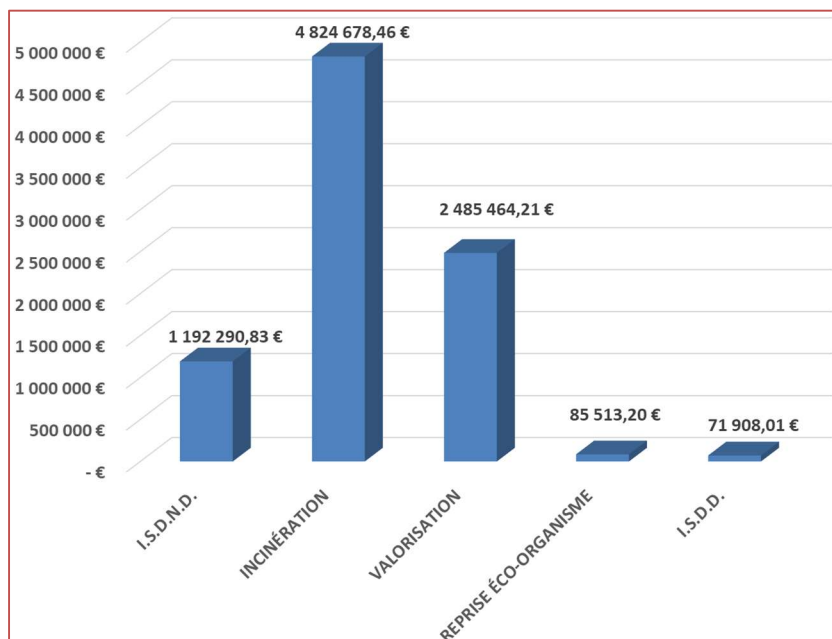




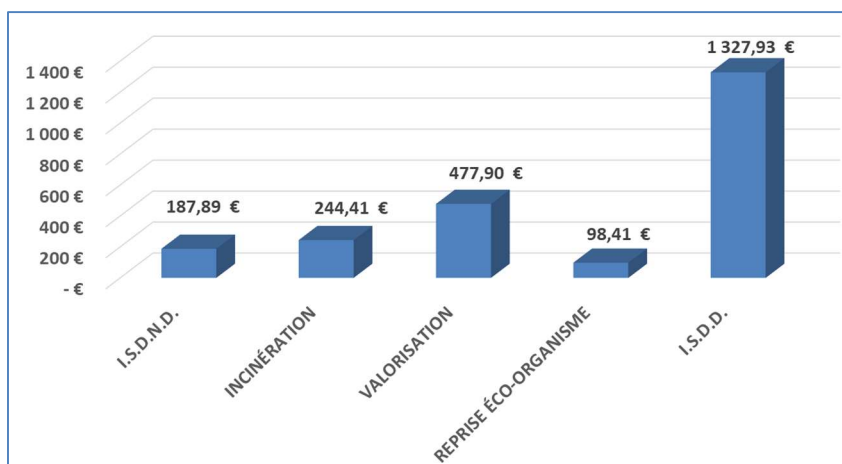
Ventilation sur les différents modes de traitement :

Un des intérêts de la comptabilité analytique est également de permettre d’obtenir le coût, global ou à la tonne, de chacun des modes de traitements (collectes comprises). Ces données sont présentées dans les deux graphiques suivants :

Coût global des différents modes de traitement



Coût à la tonne des différents modes de traitement



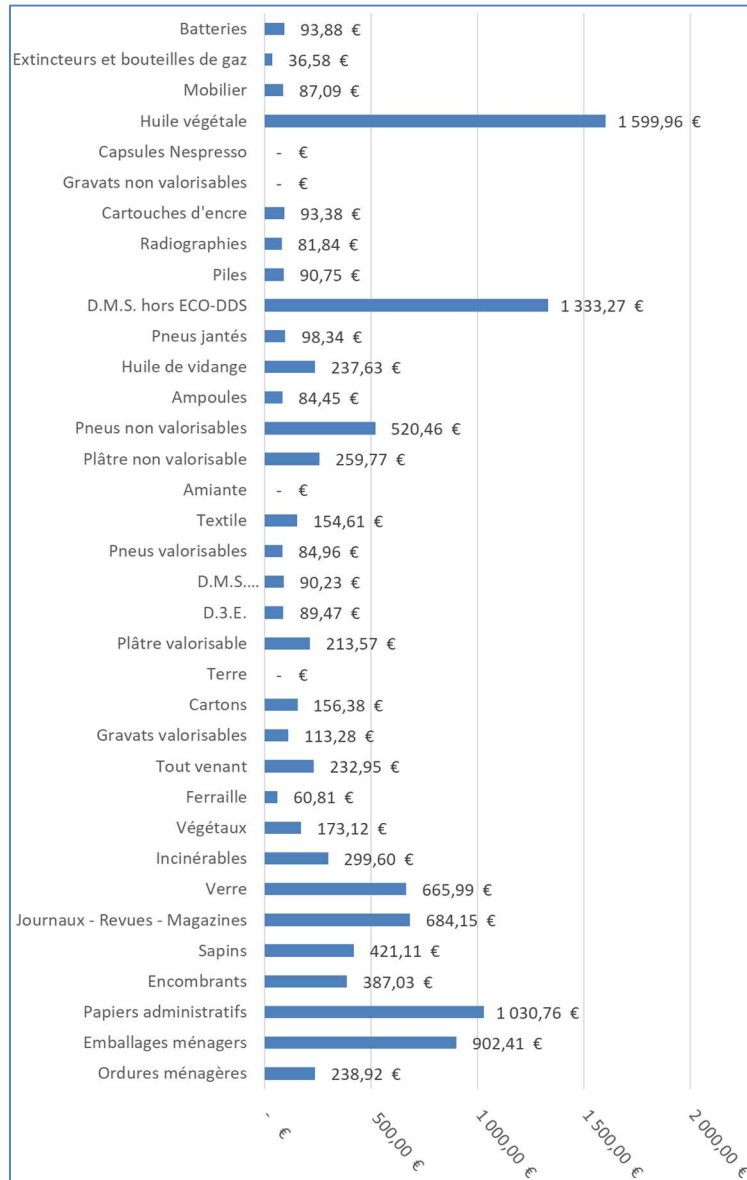
Il est intéressant de noter que l’incinération représente le poste de dépenses le plus important, ce qui s’explique du fait des tonnages d’OMR importants et des investissements liés au CVE géré par le Syradem. Toutefois, ramené à la tonne traitée, l’incinération n’est pas le mode de traitement le plus coûteux. L’élimination des déchets en ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) étant plus onéreuse du fait des particularités techniques associées à ce type de déchets. Il en est de même pour la valorisation qui nécessite notamment, pour les flux comme les emballages ménagers recyclables par exemple, des étapes de tri importantes et présentent un coût de collecte plus élevé en raison d’un ratio poids/volume moins favorable.



Ventilation sur les différents flux de déchets :

Il est également possible de détailler les coûts à la tonne par flux tel que présenté dans le graphique ci-après.

Coût à la tonne des différents flux de déchets collectés et traités



Concernant les déchets des déchetteries, les coûts à la tonne sont logiquement inférieurs à ceux des collectes en PAP et en PAV. Plus en détails, il ressort que les flux « particuliers » tel que les huiles végétales, les déchets dangereux spécifiques (DMS hors EcoDDS) présentent des coûts importants du fait des spécificités liées aux modalités de collecte/traitement. A l'inverse, les flux collectés en déchetteries mais ensuite pris en charge par des éco-organismes (mobilier, DMS, D3E, pneus valorisables, ampoules, ...) présentent des coûts moins importants.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210707-DCS2021_32-DE

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210707-DCS2021_32-DE



SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : sirmotom@wanadoo.fr

Site internet : www.sirmotom.fr